

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE  
OUTRE - MER

CONTRIBUTION POUR UNE ETUDE  
DES ASPECTS SPATIAUX DE L'INDUSTRIALISATION  
EN COTE D'IVOIRE

- Rapport d'élève -

Catherine AUBERTIN

ECONOMIE

Août 1978

CENTRE DE PETIT BASSAM - SCIENCES HUMAINES  
B.P. 4293 ABIDJAN - COTE D'IVOIRE

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE  
OUTRE - MER

CONTRIBUTION POUR UNE ETUDE  
DES ASPECTS SPATIAUX DE L'INDUSTRIALISATION  
EN COTE D'IVOIRE

- Rapport d'élève -

Catherine AUBERTIN

ECONOMIE

Août 1978

CENTRE DE PETIT BASSAM - SCIENCES HUMAINES  
B.P. 4293 ABIDJAN - COTE D'IVOIRE

## I. PRESENTATION

## 1. AFFECTATION

Affectation pour la période d'élève le 14/03/77 au Centre ORSTOM - Sciences Humaines de Petit Bassam à Abidjan, sous la responsabilité de Monsieur Alain VALETTE.

Tournées d'Etude :

du 09/08/77 au 16/08/77 : périmètre du complexe sucrier de Borotou-Koro (département de TOUBA) - prise de contact

du 28/09/77 au 07/10/77 : Bouaké - enquête auprès des industriels concernant les surcoûts financiers supportés du fait de leur éloignement d'Abidjan.

du 09/03/78 au 15/03/78 : périmètre du complexe sucrier de Ferkéssé-dougou. Visite des installations en cours de production.

du 16/03/78 au 23/03/78 et du 17/05/78 au 26/05/78 : périmètre sucrier de Borotou-Koro - enquêtes -

## SUJET D'ETUDE

Aspects spatiaux de l'industrialisation en Côte d'Ivoire.

## 2. PRESENTATION DU RAPPORT

Ce rapport se propose de rendre compte du travail effectué durant la période d'élève, des différentes démarches entreprises et des diverses voies explorées qui ont conduit à la définition et à la mise en route du programme d'études "Aspects spatiaux de l'industrialisation en Côte d'Ivoire".

Le contenu du rapport apparaîtra sans doute très hétérogène.

Nous avons voulu retracer, probablement un peu scolairement, mais cela s'inscrit bien dans un rapport d'élève, la diversité des approches qui ont été les nôtres au début de ce séjour en Côte d'Ivoire, tout en fournissant des résultats et en ouvrant quelques perspectives de recherche.

La Côte d'Ivoire est un pays qui échappe à beaucoup de théories sur le sous-développement. L'étonnante croissance économique qu'elle connaît, depuis maintenant plus de 10 ans, la place dans une situation très particulière. Les choses vont vite en Côte d'Ivoire. Les contradictions s'exacerbent, les projets de développement se multiplient et rivalisent d'ampleur tant financière que sociale. Les organismes concernés, les études, les sources d'informations diverses prolifèrent.

La recherche en Côte d'Ivoire exige une approche globale de la réalité économique et politique du pays et bien des biais s'offrent pour apprécier un même phénomène. Le thème choisi concernant les aspects spatiaux de l'industrialisation se révèle être un thème carrefour, car il exige la compréhension des articulations entre Etat, Espace et Développement.

Nous avons amorcé la recherche sous plusieurs angles : réflexions théoriques sur des textes et travaux déjà existants conduisant à formuler des hypothèses de travail, et construction de méthodes d'appréciation du phénomène conduisant à des enquêtes sur le terrain et à l'élaboration d'autres voies de recherche.

C'est pourquoi on ne doit pas être surpris de trouver, sans beaucoup de transition, dans les pages qui suivent des résultats provenant d'enquêtes réalisées sur place, des données statistiques, des notes de mission, des rappels théoriques, des comptes-rendus sur les difficultés matérielles et théoriques rencontrées, des hypothèses de travail et des propositions de voies de recherche dont certaines s'inscrivent, délibérément, en dehors de tout cadre raisonnable. Seront présentés, sans toutefois que l'amalgame soit possible, des documents confidentiels et des données publiques, des hypothèses, même hasardeuses, et des descriptions de mécanismes économiques confirmées. Les échecs et erreurs de raisonnement ne seront pas censurés.

Nous profitons de ce rapport pour présenter ce qui a été entrepris, sans souci de vouloir dégager une logique interne ni de présenter des résultats théoriques définitifs.

La Côte d'Ivoire s'est fixée comme priorités dans le Plan quinquennal de Développement (76-80), la participation de tous aux objectifs et aux actions de la croissance, et la recherche d'un développement mieux équilibré de l'ensemble du territoire national (1). L'aménagement du territoire s'impose comme une constante dans toutes les expressions de la volonté gouvernementale (mas-média, presse du PDCI-RDA, actions et projets économiques, politiques de subvention et d'endettement ...).

Cette préoccupation gouvernementale de justice sociale qui s'exprimerait par une meilleure répartition spatiale des effets et des fruits du développement, pose le problème du contrôle de la croissance à l'intérieur du pays par l'Etat.

---

(1) Options 7 et 11 du Plan 76-80. Résumé du Plan quinquennal. Ministère du Plan.

76 % des investissements publics prévus dans la loi programme (1) sont affectés aux régions, des grands projets industriels et d'aménagements sont décidés et réalisés en région, des programmes d'urgence sont décrétés afin d'accélérer la disparition des inégalités les plus flagrantes entre régions.

Si d'un point de vue socio-politique cette volonté d'équilibre régional trouve immédiatement sa justification (réduction des trop grandes disparités ville/campagne, économie moderne/économie traditionnelle, opposition entre régions aggravée par les facteurs ethniques, recherche de subventions spéciales auprès des organismes internationaux, limitation de l'exode rural et des troubles sociaux prévisibles ...), du point de vue de la logique économique capitaliste, logique dont se réclame la Côte d'Ivoire, c'est à dire de recherche de la meilleure rentabilité des capitaux investis, d'amélioration de la balance commerciale ; il semble que la répartition du capital dans l'espace ivoirien obéisse à d'autres mécanismes.

Ce sont ces mécanismes que nous allons essayer d'analyser afin de comprendre comment la préoccupation gouvernementale d'équilibre spatial s'articule avec le développement du mode de production capitaliste en Côte d'Ivoire.

A travers ce thème "Aspects spatiaux de l'industrialisation en Côte d'Ivoire", nous nous interrogeons sur les possibilités d'actions de l'Etat en vue d'une croissance équilibrée de l'intérieur du pays, et des conséquences de ces actions.

Il s'agira donc d'apprécier le rôle de l'Etat comme agent structurant de l'espace ivoirien et d'analyser les relations entre aménagement de l'espace, développement des rapports de production capitalistes, circulation du capital et organisation du pouvoir d'Etat.

Pour cela, nous nous appuyerons sur des observations d'actions volontaires actuelles de l'Etat ivoirien visant à l'aménagement du territoire comme la refonte du Code des Investissements, le programme sucrier et le projet de domaines industriels ...

---

(1) Programme des investissements publics pour les années 1977-1978-1979.  
Ministère du plan.



Pour présenter ce travail le plan retenu est le suivant :

Dans une première partie nous chercherons à situer un cadre théorique de réflexion et de préciser les caractéristiques spatiales de la Côte d'Ivoire.

Après avoir rapidement exposé une définition du sujet ("Présentation du sujet"), nous poserons quelques limites à l'analyse en termes de région ("Les limites de l'économie régionale"), avant de procéder à quelques remarques sur les créations d'espaces ("Réflexions sur les différentiations spatiales : le capitalisme et l'espace, les relations centre/périphérie, la décentralisation de la production") et plus particulièrement sur l'espace et l'organisation économique de la Côte d'Ivoire ("Quelques caractéristiques de l'industrie ivoirienne, l'espace en Côte d'Ivoire, remarques sur le développement spatial, la politique de décentralisation").

Dans une deuxième partie nous nous poserons le problème du "contrôle spatial de l'état sur les investissements privés". Problème que nous avons abordé par 2 démarches différentes dans le cadre de la refonte du Code des Investissements : une "enquête auprès des industriels de Bouaké" afin de

connaître les raisons d'implantation et de déterminer les surcoûts financiers d'exploitation, et un calcul du "coût d'urbanisation d'Abidjan" destiné à mesurer le coût social de l'engorgement d'Abidjan. Les résultats et la méthode, comme la contribution de ce type d'enquête à notre étude, seront examinés en conclusion ("L'impasse de la logique du Code des Investissements").

Dans une troisième partie, nous rendrons compte de l'étude sur laquelle nous portons actuellement nos efforts. Afin d'apprécier le rôle de l'Etat dans l'aménagement de l'espace, nous nous attacherons à étudier les diverses conséquences du grand programme sucrier dans lequel s'est engagée la Côte d'Ivoire. ("L'industrialisation régionale volontariste : Le programme sucrier").

Nous présenterons un premier bilan économique global. ("Présentation du programme sucrier : Les critères de la décision publique"), et différents résultats et voies de recherches ("Première enquête démographique, l'évolution des cultures villageoises, problèmes rencontrés dans l'appréciation du programme").

En conclusion, nous exposerons nos perspectives de recherche et ~~la~~ la situation de cette recherche dans les programmes définis par le Comité Technique d'Economie de l'ORSTOM.

En annexe seront fournis quelques documents publiés au cours des différentes étapes de travail.

### 3. LES LIMITES DE L'ECONOMIE REGIONALE

L'économie régionale est présentée comme une branche récente de l'analyse économique. Depuis une vingtaine d'années la région est devenue un centre de préoccupation pour les économistes, répondant aux désirs des Etats de mettre fin aux développements des "externalités négatives" dues à une trop forte concentration dans l'espace des moyens de production. Par le terme d'"externalités négatives" on entend à peu près tous les inconvénients de l'industrialisation et de la vie moderne ... citons : les coûts marginaux d'urbanisation croissant, l'apparition de pollutions diverses, la dégradation de la qualité de la vie, mais surtout le développement d'inégalités régionales facteurs de troubles sociaux et politiques.

L'analyse économique régionale ne répond pas à un souci vaguement humanitaire de "mise en valeur des régions", mais apparaît comme une nécessité pour réguler les excès du développement économique. L'ambiguïté qui pèse sur tout programme d'Aménagement du territoire ou d'Action régionale se situe bien là : La décentralisation, la promotion régionale ne sont pas rentables au sens où elles engendrent de toutes façons un coût financier immédiat pour la collectivité, sans contrepartie financière, mais elles sont nécessaires pour maintenir le système dominant. De là toutes les analyses coûts/avantages qui mettent face à face les dépenses budgétaires et des grandeurs non réductibles au même dénominateur financier comme la qualité de la vie, la réduction des inégalités ou l'épanouissement des minorités. Les excès du développement économique ne sont pas forcément quantifiables et n'ont pas de places propres dans les tableaux de financement. Et nous nous trouverons toujours en analyse spatiale devant des problèmes de méthodes : comment apprécier ? Comment quantifier ? Quel phénomène saisir en réponse à un flux financier ?

En économie sous-développée, comme ailleurs, l'analyse économique régionale doit permettre de comprendre les phénomènes régionaux en accumulant les données sur les particularités de la région, sur son intégration à la nation, ceci afin de mieux coordonner les actions de développement et de les situer dans l'espace national avec le maximum d'efficacité.

L'analyse régionale devrait être un indicateur fondamental pour la prise de décision mais, dans la pratique, la connaissance des ressources ou des possibilités de mise en valeur régionale ne font pas la décision. La région n'est pas un centre de décision, les centres de décision privés échappent au contrôle de l'Etat et les décisions publiques semblent obéir à d'autres préoccupations.

Dans la plupart des cas il nous faut reconnaître que les méthodes si durement élaborées en économie régionale ne servent qu'à justifier à posteriori des projets essentiellement politiques. Sinon les recommandations "régionales" n'apparaissent que dans des réunions souvent formelles de "consultation". Le pouvoir est ailleurs et l'économie qui se doit d'étudier les mécanismes de pouvoir qui répartissent les richesses, prend un peu le problème à l'envers en partant du concept de région.

Ceci explique en partie le scepticisme que rencontrent les tenants de l'économie régionale, l'utilisation des apports de l'analyse régionale dans une optique opérationnelle est très faible, dès lors quel est son intérêt quand il s'agit de s'attaquer aux problèmes de développement ?

Nous savons que les problèmes régionaux puisent leur source ailleurs que dans la région, que l'abondante littérature concernant l'aménagement du territoire n'a pas d'impact décisif dans les actions de développement (1), pourtant nous croyons que l'observation spatiale d'un phénomène est indispensable pour saisir les rouages du développement. Et, si la compréhension des mécanismes du développement ne "sert" pas à élaborer une politique économique, il n'en reste pas moins vrai qu'elle constitue une approche d'une réalité économique qu'on ne peut refuser de considérer. De même, l'appréciation d'un projet régional est sans doute difficile et hasardeuse, mais il importe de s'efforcer à pouvoir éclairer les décideurs sur les conséquences de leurs choix, que ces choix constituent ou non des impératifs.

Enfin, un autre élément s'impose par le biais de l'économie spatiale, c'est la constitution même de l'espace, la liaison entre espace et économie. C'est autour de ce thème que s'articulera notre recherche et c'est dans le but d'un apport de connaissance sur ce sujet que nous l'entreprenons.

---

(1) Elle permet cependant d'accélérer le recueil d'informations statistiques susceptibles d'être utilisées très rapidement.

#### 4. REFLEXIONS SUR LES DIFFERENCIATIONS SPATIALES

Comment le développement du capitalisme structure-t-il l'espace ?  
Comment se définit un espace, une région ?

Nous allons essayer de mettre au clair les théories concernant l'économie spatiale, en particulier celles concernant l'industrialisation des régions sous développées et le développement du mode de production capitaliste, cette esquisse d'une problématique dans un cadre théorique préexistant c'est à dire n'étant pas encore le résultat d'observations personnelles, est proposée, dans un premier temps, sans recherche de logique interne. Ainsi ces théories ne s'appliquent pas forcément au cas de la Côte d'Ivoire, nous y reviendrons.

##### A. LE CAPITALISME ET L'ESPACE

Sans nier l'importance des conditions matérielles d'existence (climat, relief, nature des sols ...), il semble irréaliste de rendre les facteurs physiques seuls responsables de la structuration de l'espace tel qu'il est perçu en Côte d'Ivoire.

L'espace de la Côte d'Ivoire ne peut se définir par ses frontières politiques. Nous savons que ces frontières ne sont pas une réalité donnée indépendamment des rapports de production mondiaux. Il n'y a pas fatalité mais bien résultat de l'extension du mode de production capitaliste au niveau international comme national, car, la croissance industrielle de type capitaliste en favorisant les mécanismes de marché, engendre des mouvements d'hommes et de capitaux, des régions les plus pauvres aux régions les plus riches. Le déséquilibre spatial semble inhérent au système, et dans le cas de la Côte d'Ivoire qui possède peu de facteurs de production, la concentration des moyens de développement est indispensable dans un premier temps à la croissance.

Pourtant, la concentration, conséquence et nécessité du développement, peut être, à long ou même moyen terme, un frein à la croissance économique. Aux externalités urbaines favorables au développement (facilités offertes par la présence d'une structure organisée : rassemblement des moyens de communication,

des administrations, des moyens de production, des hommes, du capital et du matériel), s'ajoutent à un certain stade de concentration, des externalités négatives (encombrement des réseaux de communication, dégradation des conditions de vie, coûts croissants pour la ville, et donc pour la collectivité, d'accueillir de nouveaux résidents, de nouvelles entreprises).

On ne peut pas comprendre les différenciations spatiales en Côte d'Ivoire, comme ailleurs, en étudiant d'abord les caractéristiques de chaque région telles que les découpages administratifs en rendent compte. Car, c'est justement à partir de ces caractéristiques que la région a été définie. C'est seulement en replaçant l'ensemble des régions dans l'espace global où s'observe l'articulation des structures sociales ("une région pauvre est avant tout une région de pauvres") et en s'interrogeant sur les rapports que le mode de production capitaliste entretient avec l'espace que l'on pourra comprendre comment telle ou telle caractéristique se retrouve dans un espace donné.

De même qu'on a pu dire en ethnologie que la notion d'appartenance à une ethnie, voire la constitution de l'ethnie, ne s'est souvent révélée qu'en réaction à des rapports sociaux inhérents aux processus de migration ou de colonisation, en économie spatiale, on peut dire que la région se définit comme contenant de rapports sociaux particuliers au contact d'autres rapports sociaux imposés de l'extérieur.

## B. LES RELATIONS CENTRE/PERIPHERIE ET L'ACCROISSEMENT DES INEGALITES

Le processus de colonisation a permis au mode de production capitaliste de développer son champ d'action en structurant les pays colonisés selon ses besoins en espace, à savoir la recherche :

- d'un réservoir de matières premières
- d'un réservoir de main d'oeuvre
- de débouchés par ses produits
- d'un champ pour ses investissements.

La conquête de nouveaux espaces accélère la séparation physique du lieu de déroulement du procès de travail et du lieu du déroulement du procès de valorisation du capital.

La division spatiale entre centre de décision, centre de financement, centre de fabrication, de production, de montage, caractérise le mode de production capitaliste. La division de l'espace se confond avec la division sociale du travail qui détermine les relations centre/périphérie.

Nous préférons la terminologie "régions du centre", "régions de la périphérie", à la terminologie "régions développées", "régions sous développées".

Ce découpage implique l'échange inégal, car les pays colonisés ne se spécialisent pas dans les branches les plus capitalistiques, les ressources en capitaux étant rares, les échanges internationaux commerciaux se traduisent par l'échange de quantités inégales de travail au profit des pays dont la composition organique du capital et la productivité sont les plus fortes, et même si l'on suppose la composition organique identique pour certaines branches, la rémunération de la force de travail étant inégale, il y a encore, un transfert de valeur vers les pays où les ouvriers sont les mieux payés.

L'accumulation des pays, et dans une autre mesure des régions, du centre, est de type autocentré, c'est à dire que les produits de la mise en valeur du capital sont utilisés conformément aux intérêts du capital local, pour le maintien des conditions de production locales et restent dans la sphère de production. Les revenus distribués sont utilisés sur place et la demande trouve satisfaction dans le même espace.

Les pays ou régions pauvres de la périphérie, ne sont pas maîtres de la réallocation sur place du produit de leur travail. Le secteur d'exportation tient une place très importante et le revenu de ce secteur est souvent également exporté ; dans une région à développement de type extraverti, l'investissement en capital, quelque soit son montant et même sa provenance n'est pas forcément facteur de croissance pour la région. Ses conséquences ne peuvent s'analyser que par les relations que la région entretient avec le centre.

Si le capital est de provenance extérieure, le seul revenu distribué est la rémunération de la force de travail, le salaire - Les profits, rémunération du capital, restent à l'extérieur. Le gain de l'implantation d'une entreprise en région périphérique se limite au salaire, dans l'hypothèse alternative du chômage. On sait en effet que l'offre de travail salarié industriel en

région de tradition agricole, pousse les travailleurs qui échappaient à la sphère "moderne" de production, à se porter demandeurs d'emploi. Paradoxalement, l'offre d'emploi révèle le chômage et tend à accélérer l'exode rural dans les régions non-industrialisées.

Le capital investi n'aura localement un effet de développement que si la demande induite en biens de consommation et d'équipement trouve satisfaction à la fois localement et dans le secteur moderne capitaliste.

Ceci est loin d'être réalisable en régions de la périphérie. Si la demande induite trouvait satisfaction sur place, la région répondrait à la définition du centre, la réallocation de la valeur au sein du système productif serait dirigée de manière endogène. Or, la plupart des biens sont fabriqués à l'extérieur et les normes de consommations imposées sont telles que les habitants des régions de la périphérie à haut revenu ont tendance à satisfaire leurs besoins sur les marchés du centre, et leur demande se portent sur des produits de luxe dont l'acquisition est incompatible avec un comportement d'épargne. Quand il y a investissement, c'est généralement investissement spéculatif. Si le capital est d'origine locale, ses revenus seront utilisés à la satisfaction de ces normes de consommation extérieures au système productif de la région. L'effet du multiplicateur d'investissement jouera au centre.

De plus, les travailleurs des régions périphériques ont encore de nombreuses attaches avec le système de production traditionnel (pré-capitaliste), attaches (prise en charge par le village ...) qui leur permettent de supporter des salaires inférieurs à ce qui est nécessaire pour assumer leur subsistance dans la sphère de consommation moderne.

En fait, ce n'est pas le système de production traditionnel rural (de même que ce n'est pas le secteur artisanal de subsistance) qui permet de supporter des salaires très bas, mais c'est le capitalisme qui laisse subsister, voire se développer, ce mode de production parallèle et nécessaire à son système d'exploitation. Ce bas niveau de salaire rejette la consommation des travailleurs sur les marchés traditionnels, ces salaires ne sont donc pas réinjectés pour une grande partie dans la sphère de production capitaliste, ce qui est une grosse fuite dans le fonctionnement du jeu du multiplicateur et de l'accélérateur. L'accumulation ne se produit pas dans le secteur traditionnel.



Les revenus distribués échappent alors au circuit moderne local au profit de la structure de consommation traditionnelle ou au profit d'une consommation de biens de luxe par le centre et dont la fabrication nécessite plus de capital (dont sont riches les régions du centre) que de travail (dont sont riches les régions de la périphérie). La demande induite par l'investissement en capital va dans le sens d'un renforcement des inégalités.

La bonne connaissance des structures de consommation est indispensable pour préjuger de l'impact de l'injection de capital dans une région. Il faudrait pouvoir prévoir parallèlement des structures industrielles ou artisanales locales qui pourront absorber la demande induite, c'est à dire également élaborer des produits de consommation adaptés aux besoins des consommateurs et aux nécessités de réallocation des ressources sur place.

La tendance à l'internationalisation d'un même type de produit (voir plus loin le cycle du produit) qui est le processus le plus "industrialisateur" des régions périphériques, ne peut être que néfaste dans la mesure où elle s'inscrit indépendamment des besoins des consommateurs et du pays, et accentue encore les inégalités entre pays et régions.

Ce n'est pas parce qu'il y aura un fort niveau d'exportation régionale correspondant à des forts investissements industriels que l'on pourra parler de développement. Le niveau d'exportation peut être en corrélation positive avec le niveau d'emploi, mais en ce qui concerne les structures de production, ce n'est que le niveau d'accumulation sur place qui peut assurer un développement autocentré.

L'accent mis sur l'échange inégal, sur l'exploitation internationale n'occulte pas le processus de lutte des classes qui s'observe aussi bien au centre qu'à la périphérie. Il y a exploitation à la périphérie, quelque soit le mode de production.

La croissance de la bourgeoisie ivoirienne est évidente. Si cette bourgeoisie n'a pas encore le comportement d'investisseur, l'Etat relaye largement l'absence d'épargne -l'Etat joue le rôle d'entrepreneur pour conforter la bourgeoisie d'affaires naissante.

### C. LA DECENTRALISATION DE LA PRODUCTION

A l'échelle internationale comme à l'échelle interrégionale on constate que la décentralisation industrielle, le déplacement de certaines industries du centre vers la périphérie, accompagne le phénomène d'internationalisation de la production. La décentralisation "spontanée" serait le fait d'industries arrivées à un certain stade de maturation de leur production. La connaissance de ce processus permettrait peut-être d'accélérer l'implantation d'entreprises à la périphérie.

D'après Vernon, si l'on considère que les régions du centre sont celles où les conditions de production sont telles qu'il y a forte concentration de main d'oeuvre qualifiée, de capital et de moyens technologiques, et où les conditions du marché sont telles qu'on y observe les revenus les plus élevés, que les goûts des consommateurs sont connus, que la demande peut être inélastique par rapport aux prix, toutes les conditions de conception, d'élaboration et de production de nouveaux biens sont réunis localement.

Ce n'est que plus tard, lorsque le produit s'est bien vendu localement qu'on envisage sa fabrication comme produit de masse. Les coûts unitaires baissent, l'investissement technologique est amorti, l'exportation du produit est envisagé et on peut maximiser alors les avantages attendus d'une localisation en dehors du centre :

- main d'oeuvre bon marché
- localisation sur le marché-même (politique concurrentielle, coûts de transport réduits)
- marché spécifique aux biens de masse
- avantages fiscaux offerts par le pays
- intégration à une filière internationale.

On assiste donc à une tendance à rejeter dans les régions en retard les activités les moins valorisées, les activités en déclin, mais pas forcément à une intensification de l'utilisation du facteur travail : la technologie en se banalisant peut réclamer davantage d'investissement en capital.

Nous avons vu que l'implantation d'entreprises en région périphérique ne provoquait pas automatiquement un effet moteur sur le développement de la région, l'entreprise arrivée au stade de maturation de son produit n'est pas source de productions induites, en amont comme en aval. Sa situation à l'intérieur d'une filière, au sein de la politique internationale de production de la maison-mère, la libère de la dépendance vis à vis des externalités. La production décentralisée arrive à se suffire à elle-même et ne prend à la région que les avantages qui ont justifié son implantation. L'internationalisation du produit entraîne une division du procès de travail et partant, prive la région des effets induits qu'une production totalement intégrée localement peut offrir.

Pour que les régions de la périphérie puissent s'industrialiser dans les meilleures conditions, quand les possibilités de moteur de développement sont les plus grandes, le stade de production devrait être pris à son début, c'est à dire que la région devrait être capable de progrès, le progrès c'est la capacité, les possibilités d'innovation. Une politique de décentralisation efficace devrait permettre de créer en région les capacités d'innovation sans lesquelles il ne peut y avoir de développement autonome. En "héritant" d'entreprises en fin de cycle du produit, les régions ne peuvent disposer des conditions propres à l'innovation.

Le captage de l'innovation semble essentiel pour assurer le développement. Les conditions de découvertes technologiques à forte nécessité en capital ne peuvent être réunies en région périphérique, mais il s'agit surtout ici d'adaptation : les progrès technologiques "importés" sont applicables aux rapports des facteurs qui est celui des pays riches en capital. Ils ne sont guère utiles pour améliorer les techniques à faible coefficient capitalistique. La recherche technologique devrait être menée en région périphérique compte tenu des spécificités des ressources locales.

On peut imaginer qu'en encourageant la recherche en dehors du centre, dans l'optique d'appliquer ses résultats sur place en fonction de l'environnement, la production sur laquelle on déboucherait répondrait aux besoins des consommateurs et aux possibilités de la région. La production serait alors parfaitement intégrée et l'on pourrait compter ainsi sur un développement autonome.

#### D. QUELQUES CARACTERISTIQUES DE L'INDUSTRIE IVOIRIENNE

En Côte d'Ivoire, on constate l'absence d'intégration de l'économie. Les industries sont d'abord des industries de premières transformations agro-industrielles puis se tournent peu à peu vers des industries d'import-substitution généralement dirigées vers la satisfaction de besoins urbains peu productifs. L'agriculture, elle, est essentiellement vouée à l'exportation, la culture des produits vivriers répondant aux besoins locaux régresse au profit des cultures d'exportation - l'industrie commence à viser le marché ouest africain.

Tous les travailleurs ne sont pas rentrés dans le mode de production capitaliste. Les différents modes de production ne s'opposent pas mais s'articulent entre eux au profit du Mode de Production Capitaliste qui tend à les intégrer. On note également qu'une grande partie de la population urbaine (près de 50 %) est étrangère et que, s'il y a développement du chômage urbain, il y a pénurie de main d'oeuvre dans les plantations et pour la satisfaction des besoins d'industrialisation de l'intérieur du pays.

Mais, la Côte d'Ivoire ne rentre pas facilement dans les cadres théoriques que nous venons de survoler et qui sont systématiquement appliqués aux pays en voie de développement.

Les multinationales, spectres de l'impérialisme, ne règnent pas en Côte d'Ivoire. Les entreprises gérées par les pouvoirs publics ou résultant d'initiatives individuelles privées dominent le marché. Sur les 9 entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse les 10 milliards de F CFA, aucune ne relève d'une politique d'implantation en économie sous développée propres aux multinationales, (sauf, peut-être la SIR). L'Etat ivoirien par le biais de la SONAFI (Société nationale de financement) a des participations dans chacune d'entre elles. Par ordre décroissant de chiffre d'affaires, nous avons :

- . SIR : raffinage de pétrole
  - propriétaires = 90 % pétroliers
  - 10 % Etat

Les multinationales pétrolières interviennent bien dans la SIR, elles assurent la première transformation du pétrole. Il ne s'agit pas d'une activité "en bout de chaîne". Le pétrole raffiné est exporté en partie aux pays africains.

- . EECI : énergie électrique - majorité ivoirienne - nationalisée
- . SACO : beurre et tourteaux de cacao  
 propriétaires : Cacao Barry  
 Etat + Caisse de Stabilisation = 35 %  
 Il s'agit ici d'une première transformation de produits locaux dirigée à 100 % vers l'exportation.
- . BLOHORN : entreprise issue de l'initiative d'industriel privé = huile et savons - transformation de l'huile de palme.
- . PALMINDUSTRIE : huileries de palme - Société d'Etat
- . API : beurre et tourteaux de cacao - transformation de produits locaux.
- . CIDT : égrenage de coton - Société sous contrôle d'Etat.
- . SITAB : tabac et cigarettes à partir de produits importés  
 propriétaires = privés français = 50 %  
 privés ivoiriens = 21 %  
 SONAFI = 19 %
- . GONFREVILLE : filature, tissage, confection - à partir de coton local et de fibres artificielles importées.  
 propriétaires = privés ivoiriens = 22 %  
 Caisse de Stabilisation = 18 %  
 SONAFI = 15 %  
 Banque mondiale = 10 %  
 OPTORG = 10 %  
 privés français = 10 %

On constate qu'à part la SITAB et la SIR qui travaillent sur des matières premières importées (il n'y a plus de tabac en quantité suffisante en Côte d'Ivoire, le pétrole découvert dernièrement n'est pas encore exporté), toutes les sociétés réalisant plus de 10 milliards de chiffre d'affaires en 1978 sont des entreprises de valorisation des produits locaux.

Si on excepte les activités de montage automobile et de transformation de l'aluminium, on ne trouve pas d'entreprises qui produisent en fin de chaîne des produits manufacturés qui auraient fini leur carrière technologique comme le décrit le cycle du produit de VERNON évoqué plus haut.

Comme grosses multinationales, on ne trouve guère que NESTLE (CAPRAL), PUK (IVOIRAL) et UTEXI (SOTEXI) dans les 71 industries réalisant plus de 1 milliard de F CFA de chiffre d'affaires (1).

La Côte d'Ivoire est orientée vers une économie fondée sur le développement et l'intégration de son agriculture. Il ne faut pas oublier que c'est un pays avant tout agricole où l'activité industrielle ne représente pas 25 % du Produit National Brut ivoirien, et dans cette industrie, nous l'avons vu, les activités de transformation des produits agricoles locaux sont dominants. Les seules exportations industrielles proviennent des industries agricoles et alimentaires.

---

(1) Par contre, les multinationales sont assez puissantes dans les activités commerciales (sociétés d'import-export - UNILEVER, SCSA, SOCOPAO) dans les exploitations forestières et dans le secteur bâtiments et travaux publics.

## E. L'ESPACE EN COTE D'IVOIRE

La différenciation des espaces en Côte d'Ivoire se comprend d'abord par rapport au processus d'intégration au système d'exploitation coloniale. Les régions mises en valeur ont été celles dont les ressources en matières premières intéressaient en premier lieu le commerce colonial : café, cacao, bois. Les régions de forêt ont donc été les premières à être dotées d'infrastructures afin de satisfaire aux besoins des colonisateurs.

L'axe ferroviaire Abidjan-Niger construit pour des raisons de stratégie politique (communications entre tous les pays de l'A.O.F.) a structuré la pénétration économique, favorisé les échanges et permis la création de villes comme Bouaké qui, du fait de sa situation sur l'axe ferroviaire s'est urbanisée très vite et est devenue un centre relai d'échange mais aussi le centre de la culture, puis de la transformation du coton.

Toute la production étant dirigée vers l'exportation, la fonction du port d'Abidjan donne naissance à une ville principale. Sur sa base de vocation exportatrice, les grosses sociétés de commerce, d'import-export, de transport et de service, vont s'y concentrer. Les pouvoirs politique et administratif y sont regroupés.

A l'intérieur du pays, seuls de petits centres remplissent des fonctions d'encadrement social élémentaire.

Actuellement la nécessité d'exporter la production des régions non desservies par l'axe Abidjan-Niger, tend à accélérer la construction de routes vers l'Est et vers l'Ouest. San Pedro devrait permettre de structurer un deuxième pôle industriel sur la base de sa fonction de port tourné vers l'extérieur. Le principal axe d'échange ne serait plus l'axe Nord-sud où tout circuit passe nécessairement par Abidjan.

- répartition de la population dans l'espace

Comme dans tous les pays sous-développés, la contradiction ville/campagne est particulièrement exacerbée. La croissance d'Abidjan (rythme de 10 % par an) pose d'énormes problèmes sociaux et l'exode rural, surtout celui en provenance des pays frontaliers, s'amplifie.

La population est inégalement répartie dans l'espace ivoirien.

Afin de mener à bien un travail consistant à mesurer la part des investissements publics par région, nous avons établi un tableau donnant les clés de répartition de la population.

Un investissement public inscrit dans la Loi-Programme concernant le soutien à l'agriculture en savane, par exemple, est réparti par région grâce à ce tableau.

L'hypothèse est que l'investissement est proportionnel au nombre d'habitants. Hypothèse un peu systématique, mais qui permet d'éclater les postes budgétaires et d'apprécier grossièrement le montant des investissements dont bénéficie chaque région.

Pour ce qui nous intéresse ici les pourcentages marqués donnent une idée précise de la répartition de la population en population de savane/population de forêt, et population urbaine/population rurale.



CLES DE REPARTITION DE LA POPULATION - SAVANE/FORET/URBAIN/RURAL

	SAVANE				FORET				TOTAL					
	RURAL	%	URBAIN	%	RURAL	%	URBAIN	%	RURAL	%	URBAIN	%	TOTAL	%
SUD					1 060 000	35	1 264 800	73,3	1 060 000	23	1 264 800	58,8	2 324 800	34,4
CENTRE	584 000	37	267 800	63	678 500	22,4	159 600	9,2	1 262 500	27,4	427 400	19,9	1 689 900	25
CENTRE OUEST	138 500	8,8	19 300	4,5	492 000	16,3	142 900	8,3	630 000	13,7	162 200	7,5	792 700	11,7
OUEST	144 000	9,1	9 900	2,3	494 500	16,3	94 100	5,5	638 500	13,9	104 000	4,8	742 500	11
SUD OUEST					140 500	4,7	57 300	3,3	140 500	3	57 300	2,7	197 800	3
NORD	521 500	33	103 600	24,4					521 500	11,3	103 600	4,8	625 100	9,2
EST	190 500	12,1	24 500	5,8	161 500	5,3	7 200	0,4	352 000	7,7	31 700	1,5	383 700	5,7
T O T A L	1 578 500	100	425 100	100	3 027 000	100	1 725 900	100	4 605 500	100	2 151 000	100	6 756 500	100
%		78,8		21,2		63,7		36,3		68,2		31,8		
GLOBAL	2 003 600				4 752 900				6 756 500					

CALCULS D'APRES L'ACTUALISATION DU RECENSEMENT REGIONAL DE 1975 AU 30-06-77

- répartition des revenus agricoles dans l'espace

Dans le domaine agricole, la disparité est très importante. Les cultures d'exportation café-cacao sont en fortêt. Les migrations savane-forêt s'accroissent. Le prix payé au producteur de coton, culture de savane, est de 75 F/kg, la Caisse de Stabilisation offre 250 F/kg au producteur de café-cacao. La politique de soutien aux prix agricoles n'est pas faite pour équilibrer les revenus agricoles du pays.

REVENU MONETAIRE AGRICOLEPAR TETE, PAR REGION

(Source : Comptes Economiques Régionaux - D.A.T.A.R. juin 1977)

Régions	1965	1975	% d'accroissement annuel
NORD	3 792	16 022	15,5
EST	10 375	16 410	4,7
OUEST	6 420	15 706	9,4
CENTRE-OUEST	9 734	32 223	12,7
CENTRE	11 860	23 072	6,9
SUD-OUEST	6 360	15 705	9,5
CENTRE-SUD	12 551	39 492	12,1
SUD-EST	20 764	43 228	7,6
GRAND ABIDJAN	25 882	73 982	11,1
T O T A L	10 715	26 203	9,4

- répartition de l'industrie dans l'espace

Actuellement, la région d'Abidjan et la région centre (Bouaké) représentent les 2/3 des productions régionales en valeur (productions agricoles comme industrielles). Les valeurs ajoutées régionales sont réalisées à 46 % à Abidjan, à 64 % si l'on ajoute Bouaké. Les chiffres d'affaires industriels de l'agglomération d'Abidjan représentent 64,8 % du total des chiffres d'affaires industriels du pays, 72,6 % si l'on ajoute Bouaké (1).

Le tableau suivant donne le degré d'industrialisation par département, mesuré par le rapport du montant de la production industrielle au nombre d'habitants. Il permet de se rendre compte des disparités entre Abidjan et l'intérieur et entre les régions Sud et Nord.

---

(1) Chiffres de 1975.

INDICE D'INDUSTRIALISATION PAR DEPARTEMENT

DEPARTEMENTS	PRODUCTION INDUSTRIELLE MODERNE (en millions de F.)	POPULATION TOTALE	PRODUCTION INDUSTRIELLE PAR HABITANT (en F/habitant)
ABENGOUROU	1 466	175 891	8 334
ABIDJAN	242 055	1 388 320	174 351
ABOISSO	9 325	146 876	63 488 (*)
ADZOPE	865	159 561	5 421
AGBOVILLE	1 149	139 056	8 263
BIANKOUMA	49	74 408	659
BOUNA/BONDOUKOU	641	371 176	1 727
BOUAFLE	791	265 875	2 975
BOUAKE	30 855	805 356	38 312
BOUNDIALI	1 976	132 060	14 963
DALCA	4 915	367 366	13 379
DANANE	225	169 589	1 327
DIMBOKRO	4 625	478 054	9 677
DIVO	2 379	275 171	8 646
FERKESSEDOUGOU	1 304	90 901	14 345
GAGNOA	3 308	256 006	12 922
GUIGLO	1 265	135 252	9 353
KATIOLA/DABAKALA	904	131 265	6 887
KORHOGO	2 798	276 846	10 107
MAN	1 567	277 648	5 644
ODIENNE	336	124 196	2 705
SASSANDRA	7 657	195 620	39 142
SEGUELA	2 774	157 644	17 597
TOUBA	56	77 696	721
<b>T O T A L</b>	<b>323 286</b>	<b>6 671 827</b>	<b>46 455</b>

(Source : Comptes Economiques Régionaux de 1975 - D.A.T.A.R. juin 1977)

(\*) montant non significatif qui inclut le barrage d'ayamé.

.../...

## F. REMARQUES SUR LE DEVELOPPEMENT SPATIAL EN COTE D'IVOIRE

Capital, espace et organisation du pouvoir d'Etat se trouvent étroitement mêlés dans le développement de la Côte d'Ivoire.

Le capital, au sens où nous l'entendrons ici, ne peut pas être compris dans l'optique restrictive occidentale des pays développés. Le capital privé qui s'investit dans l'industrie n'existe pratiquement pas. En Côte d'Ivoire le capital, c'est la terre. L'importance du développement agricole dans le développement économique ivoirien, donne la toute première place à la terre comme principal moteur économique.

Ce que nous appellerons capital en Côte d'Ivoire, ce sont tous les moyens qui permettent l'organisation de la production de marchandises et de rapports sociaux. Ce sont les terres et les plantations, mais aussi les infrastructures qui permettent leur mise en valeur, et les investissements publics qui orientent la Côte d'Ivoire vers un capitalisme d'Etat.

Le développement de la Côte d'Ivoire est marqué par l'histoire de la colonisation et de la constitution du pouvoir d'Etat caractéristique du mode de production. Il s'appuie sur le développement de la production agricole liée à la conquête de la terre. C'est dans ce sens que nous pouvons dire que le développement économique ivoirien s'articule au développement spatial du pays.

La Côte d'Ivoire présentait une côte inhospitalière aux colonisateurs qui n'ont pénétré que très tardivement en forêt. Les dernières révoltes de l'Ouest ont eu lieu jusqu'à la fin des années 20.

Les 2 gros investissements coloniaux ont été la réalisation du chemin de fer Abidjan-Ouagadougou (RAN) et du port d'Abidjan inauguré en 1951.

Autour de ces 2 infrastructures, va s'organiser l'espace économique du pays. L'économie de la Côte d'Ivoire se confond désormais avec l'économie de plantation qui est le pilier de la croissance de la production ivoirienne. Autour d'Abidjan, on assistera à une utilisation nouvelle de l'espace par cercles concentriques progressifs.

Dans l'optique d'analyse qui est la notre, nous distinguons 4 étapes dans ce développement, en corrélation avec l'organisation de l'espace et du pouvoir d'Etat. Cette distinction et ce passage d'une étape à l'autre sont des hypothèses de travail qui devraient être confirmées. Cependant elles rendent bien compte d'une certaine logique du développement en Côte d'Ivoire (1).

### 1 - Le système traditionnel

La disponibilité en terres est illimitée. Toutes les histoires de constitution de villages font état de grandes migrations. La terre est propriété collective. Le mode de production est traditionnel, les populations vivent de cueillette et de chasse. On ne peut pas parler d'Etat centralisé, le pouvoir existe dans chaque village.

### 2 - Le système colonial

Les espaces sont délimités, on prend conscience des limites d'un terrain. La terre acquiert un statut. Apparaissent les titres de propriétés et les concessions. La terre devient propriété privée, l'Etat y imprime sa marque. C'est le début des plantations coloniales rendues possibles grâce au travail forcé. L'Etat colonial impose sa loi. Autour des 2 infrastructures qu'il réalise, café, bois et cacao sont exportés et l'espace s'organise dans ce but.

### 3 - Le système de plantation

L'abolition du travail forcé permet aux petits planteurs de s'installer. On assiste à une course à la terre. La terre appartient à celui qui la travaille. Le manoeuvre, après avoir travaillé sur les terres du patron, peut se mettre à son compte : il suffit de défricher. On assiste à la naissance d'un processus cumulatif propre à l'économie de plantation. A cette appropriation relativement libre de l'espace, correspond des flux monétaires (revenus de la terre) et des flux migratoires (utilisation de main d'oeuvre salariée) l'Etat est l'Etat des petits planteurs.

---

(1) Cette analyse s'applique essentiellement à la zone de forêt. Cependant, on peut dire sans trop exagérer que l'économie de la Côte d'Ivoire se confond avec celle de la forêt. Le Nord, savane, n'ayant longtemps joué que le rôle d'un réservoir de main d'oeuvre.

#### 4 - Le système capitaliste

Les disponibilités en terres se restreignent. L'accès à la terre devient un problème. La terre prend le statut de marchandise, c'est à dire qu'à sa valeur d'usage (productrice de biens), elle ajoute une valeur d'échange. On s'approprié la terre pour la vendre. Elle fait l'objet de transactions, et est source de revenu par le biais de la spéculation sur le marché, sans passer par une activité productive. L'Etat des petits planteurs est devenu l'Etat des grands planteurs qui sociologiquement recouvrent la couche des dirigeants du Parti. L'Etat-Parti, au fur et à mesure que les planteurs investissent dans d'autres secteurs de l'économie, devient l'Etat capitaliste moderne. L'Etat prenant à sa charge le développement des industries agricoles et agro-alimentaires (sociétés d'Etat), on assiste à la naissance d'un capitalisme d'Etat (1). La bourgeoisie ivoirienne issue de l'économie de plantation, commence à asseoir sa puissance sur le développement industriel.

Ce raisonnement, qui peut sembler mécanique (la succession de phases n'est pas automatique, n'apparaît pas partout au même moment) est une voie de recherche dans l'étude des mécanismes qui agissent entre circulation du capital, utilisation de l'espace et organisation du pouvoir d'Etat. Des éléments d'observation doivent être recueillis pour que l'on puisse énoncer de façon plus élaborée et d'après une méthode plus scientifique quelques résultats. Néanmoins, les études déjà menées à l'ORSTOM sur l'économie de plantation semblent confirmer cet axe de travail. Nous n'avons fait ici qu'une lecture "spatiale" de ces travaux. L'observation du processus volontaire d'industrialisation dans l'espace (en région) peut nous amener à prendre en compte d'autres mécanismes (ou un autre stade de relation) entre capital, espace et Etat. Il sera particulièrement intéressant de faire la synthèse de tous les éléments qui peuvent porter sur ce sujet.

---

(1) A noter qu'au congrès du Parti de 1973, il a été rappelé que "toutes les terres appartiennent à l'Etat".



## G. LA POLITIQUE DE DECENTRALISATION

Actuellement, le gouvernement de la Côte d'Ivoire s'efforce de décentraliser les activités industrielles, de réduire les inégalités en injectant massivement des capitaux (programme d'urgence du Nord), en étendant la sphère d'action des organismes locaux de développement régional.

Comment appréhender ces grands projets (complexes surcriers, barrage de Buyo), ces programmes d'urgence, la prochaine refonte du code des investissements, qui semblent échapper à tout souci immédiat de rentabilité.

En Côte d'Ivoire, il est particulièrement vrai que l'Etat recouvre à la fois l'institution et le territoire national. La Côte d'Ivoire dans sa configuration et son organisation économique actuelles est une réalité (entité ?) récente.

L'unité nationale ne peut se réaliser que dans la reconnaissance d'un Etat-Nation superstructure aussi bien spatiale qu'institutionnelle. On peut d'ailleurs définir un pays comme l'espace où la Loi a cours. La notion d'appartenance à l'Etat ivoirien ne peut apparaître que par la reconnaissance de frontières, de lois, de système économique communs à tous.

Le développement du capitalisme rend indispensable le passage de tout le peuple dans la structure étatique moderne ce qui n'exclut pas le maintien et le développement des modes de production pré-capitalistes par le capitalisme pour réaliser un profit maximal. Il y a articulation des modes de production au profit du mode production capitaliste. Il y a nécessité d'intégrer tout l'espace national au développement économique, au secteur moderne, aux rapports de production capitaliste.

Seul le passage des ivoiriens au secteur de production capitaliste peut assurer l'unité nationale et renforcer le gouvernement en place. Cela nécessite la formation ou la confortation d'une bourgeoisie nationale, qui doit être autre chose qu'une somme de bourgeoisies régionales, une circulation du capital dans l'espace afin d'accélérer les échanges marchands, une mise en valeur moderne, capitaliste, des ressources nationales.

La volonté de décentralisation, c'est la volonté de faire reconnaître le pouvoir de l'Etat partout, d'accélérer le processus d'intégration à la sphère de production capitaliste de toutes les régions, d'assurer par l'unité nationale et la redistribution dans l'espace d'une partie des ressources nationales, une stabilité politique qui renforcera l'Etat et favorisera le mode de production capitaliste.

Il ne s'agit pas en fait de réduire les inégalités, les inégalités sont engendrées et structurées par le système économique, il s'agit de contrôler et d'utiliser ces inégalités en les intégrant dans le même mode de production, l'Espace que l'Etat organise est celui du pouvoir de la classe dominante du système.

Plus l'Etat devient l'Etat de tous les ivoiriens, c'est à dire une idée dans laquelle se reconnaissent de plus en plus de gens, ce qui correspond au fait que de plus en plus de travailleurs quittent le système de production traditionnel, plus il exploite les travailleurs en les intégrant dans le système économique dont il tire sa fonction.

Il semble que l'on puisse maintenant dire que la Côte d'Ivoire est arrivée à un stade de son développement, où son intégration au mode de production capitaliste pour être totale, doit passer par une prise en compte de l'espace qui lui échappe (et qui peut être facteur de troubles), et une reconnaissance par tous du pouvoir de l'Etat.

Nous allons voir maintenant comment intervient l'Etat dans l'organisation économique de l'espace à travers deux approches : les moyens de contrôle des investissements privés et l'action publique volontariste d'aménagement et d'industrialisation régional.

## II. LE CONTROLE SPATIAL DES INVESTISSEMENTS PRIVES

## LE CONTROLE SPATIAL DES INVESTISSEMENTS PRIVES

Quels sont les moyens dont dispose la Côte d'Ivoire pour inciter les industriels privés à s'installer à l'intérieur du pays ?

Dans le contexte du système libéral de la Côte d'Ivoire, seules les incitations financières positives peuvent être envisagées. La Côte d'Ivoire ne peut se permettre de refuser, à l'heure actuelle, aucun investissement sous prétexte qu'il contribue à l'engorgement d'Abidjan et à l'accentuation des inégalités régionales.

Le code des investissements en vigueur depuis 1959 détermine le régime des investissements privés en Côte d'Ivoire. Le nouvel objectif d'aménagement du territoire a conduit le gouvernement à demander une refonte du code dans une optique "spatiale".

C'est dans ce cadre de refonte du Code des Investissements que nous nous sommes interrogés sur la portée des mesures de contrôle spatial des investissements privés auxquels l'Etat a recours, et que nous avons recherché des données quantitatives afin de mesurer les coûts/avantages privés et collectifs liés à la décentralisation industrielle.

Nous avons abordé le problème par deux démarches différentes :

### 1 - Une enquête auprès des industriels de Bouaké

Cette enquête était destinée à :

- calculer les surcoûts financiers d'exploitation liés à leur situation à l'intérieur

- recueillir les doléances qui peuvent exprimer des surcoûts non repercutables dans la comptabilité mais qui rendent compte du manque à gagner engendré par les externalités économiques propres à Bouaké. On essaiera de chiffrer ces handicaps par rapport à Abidjan

- saisir les raisons historiques qui ont menés ces industriels à préférer l'implantation hors Abidjan

- disposer d'une référence chiffrée pour l'éventuel versement d'une prime compensatrice qui serait versée aux industriels acceptant de s'installer à Bouaké.

## 2 - Une étude sur les coûts d'urbanisation à Abidjan.

Quel est le coût, pour la collectivité, de création d'un emploi supplémentaire à Abidjan ? On suppose qu'Abidjan a atteint le seuil de croissance qui implique des dépenses marginales d'urbanisation de plus en plus importantes pour un nouvel emploi créé. Nous avons essayé de calculer le coût différentiel d'urbanisation supporté par la collectivité pour la création d'un emploi à Abidjan ou à l'intérieur. Ceci afin de fixer en connaissance de cause le montant d'une éventuelle prime à l'emploi créé en région.

Nous verrons que ces deux démarches ont d'avantage conduit à poser d'importants problèmes méthodologiques, plutôt qu'elles n'ont apporté de réponses pouvant déboucher sur des propositions concrètes.

## I - ENQUETE AUPRES DES INDUSTRIELS DE BOUAKE

Bouaké est la 2e ville de Côte d'Ivoire, plus de 200 000 personnes y résident.

L'étude s'est déroulée en Octobre-Novembre 1977. 11 entreprises ont été enquêtées, représentent 80 % du chiffre d'affaires industriel réalisé à Bouaké qui était de l'ordre de 23 784 millions de F CFA en 1976 - (C.A. industriel pour toute la Côte d'Ivoire = 302 834 millions).

Nous présentons ici les résultats obtenus (1).

### A - LES CONDITIONS DE CREATION D'ENTREPRISES A BOUAKE

#### 1 - Dates des créations et des principaux aménagements

- \* 1921 - Etablissement Robert Confreville (E.R.G.)  
Atelier de filature tissage
- \* 1945 - FIBAKO  
Fil, ficelle, cordage en sisal
- \* 1946 - E.R.G.  
Début d'une activité de confection
- \* 1951 - E.R.G.  
Début de l'activité teinture
- \* 1956 - M.T.C.I.  
Cigarettes
- \* 1956 - S.A.B.M.  
Préfabrication en béton
- 1962 - Les yaourts du Baoulé
- 1966 - C.F.D.T.  
Egrenage du coton

---

(1) Le questionnaire utilisé est présenté en annexe.

(\*) Activité enquêtée.

- \* 1967 - E.R.G.  
Ouverture de l'atelier confection
- \* 1967 - SOFITIS  
Sac en sisal
- \* 1967 - S.B.B.  
Boissons gazeuses + glace
- 1967 - Imprimerie commerciale du Centre
- 1967 - SIMA  
Menuiserie, meubles
- 1968 - SODERIZ  
Décorticage du riz
- \* 1969 - E.R.G.  
Début de l'activité impression
- \* 1969 - SOCITAS  
Tissus synthétiques
- \* 1970 - SOLIBRA  
Boissons gazeuses
- \* 1971 - E.R.G.  
Début de l'activité ouvrages en tissus autres que confection
- \* 1971 - S.E.T.C.I.  
Toiles, sacs et cordes en plastique tissé
- \* 1971 - SITAB  
Reprise de la MTCI, début activité cigares
- \* 1972 - S.B.B.  
Début activité brasserie
- 1974 - C.I.D.T.  
Reprise de la CFDT
- \* 1974 - SOLINCI  
Soutien gorge
- \* 1976 - TRITURAF  
Huile de coton
- \* 1978 - SOFITEX  
SOCITIS rachète FILCOTEX (près d'Abidjan)
- \* 1978 - IVOIREMBAL  
Groupe FIBAKO
- \* 1980 - E.R.G.  
Ouverture d'un atelier tissage pour exportation.

---

(\*) Activité enquêtée.

## 2 - Les raisons de l'implantation

Nous pouvons distinguer 3 grandes raisons expliquant le choix de l'implantation des entreprises à Bouaké :

- la proximité des matières premières
- la diversification d'entreprises déjà existantes
- le développement de la ville.

### La proximité des matières premières

Ce fut le cas pour les E.R.G., pour FIBAKO, pour MTCI, et pour TRITURAF.

Pour ces 4 entreprises, le processus fut identique : le choix de l'implantation, s'il était justifié par la présence de matières premières, fut avant tout le résultat de la volonté de l'entrepreneur, résidant à Bouaké (E.R.G.), actionnaire intéressé par le développement de la région (MTCI), soumis à des obligations par convention (TRITURAF). Actuellement, dans tous les cas, Bouaké n'est pas le lieu de localisation le plus approprié à l'activité de ces entreprises, la volonté de l'entrepreneur a eu raison du calcul de rentabilité à moyen terme.

Il n'existe plus de sisal dans la région de Bouaké, ni même en Côte d'Ivoire; depuis plus de 20 ans le sisal utilisé par FIBAKO est entièrement importé d'Angola et de Tanzanie, et transite par Abidjan.

La culture du tabac est en nette régression en quantité et sa qualité ne convient plus aux produits fabriqués. Sur 3 500 tonnes de tabac traitées, 300 seulement viennent de la région. Le reste est importé et transite par Abidjan. De plus, le prix du tabac local imposé par la CAITACI est supérieur de près de 20 % au prix de revient du tabac importé sous licence.



La culture du coton encadrée par la CIDT progresse lentement. Le prix payé au paysan, 75 F le kg, est insuffisant pour maintenir les travailleurs sur les champs de coton, on constate des migrations vers le sud où la culture du café-cacao, pour un travail moins pénible, rapporte 250 F le kg (1). La zone de culture du coton remonte vers le nord, ce serait maintenant Korhogo la capitale du coton.

Gonfreville traite actuellement 7 000 tonnes de coton et prévoit d'en traiter dès 1982 12 000 T, compte tenu de la concurrence d'UTEXI et de COTIVO, la demande nationale de coton pour l'industrie textile atteindra alors 36 000 tonnes.

Il n'est pas sûr, malgré les objectifs du plan à l'horizon 80 (90 000 T de coton brut, soit environ 36 000 T de coton fibre et 54 000 T de coton graines) que la production suffise à répondre aux besoins.

TRITURAF par convention se doit d'acheter toute la production en graines de coton de la CIDT. Actuellement sa capacité de production lui permettrait de traiter 60 000 T, elle n'en traite que 40 000 T.

Ainsi pour ces entreprises la proximité des matières premières est un avantage qui disparaît ou a déjà disparu. De plus en plus les matières premières seront importées si ces entreprises veulent tourner à pleine capacité.

Enfin, les économies sur les coûts de transport du coton Bouaké-Abidjan, sont faibles car la CIDT est bien structurée, le prix de vente du coton à Bouaké ou à Abidjan est sensiblement égal.

La CIDT, la SODEPRA et la SODERIZ sont des organismes de développement régional issus de la volonté gouvernementale. Leur présence à Bouaké, comme dans la plupart des grandes villes, résultent de la politique de mise en valeur des ressources agricoles du pays.

---

(1) Prix payés en Novembre 1977.

### La diversification d'entreprises déjà existantes

Les entreprises créées par la volonté d'une entreprise plus ancienne n'ont souvent, par un jeu d'écriture, peu de rapports juridiques avec la maison-mère. Elles restent cependant dans la même branche de production.

On distingue deux grands groupes :

- E.R.G. - SOCITAS - SOLINCI textiles
- FIBAKO - SOFITIS - SETCI - IVOIREMBAL - cordes et sacs d'emballage

Il est difficile de dire si le code des investissements a eu une influence directe sur la création de nouvelles entreprises, car si SOCITAS bénéficie de l'agrément prioritaire, les nouveaux ateliers de fils de coton des E.R.G. en bénéficieront également. Une nouvelle raison sociale n'est donc pas obligatoire pour bénéficier des avantages du code.

Le désir de s'agrandir et de diversifier production et marché tout en bénéficiant d'une infrastructure de gestion déjà en place, semble seul expliquer la diversification des E.R.G. et de FIBAKO.

Les matières premières traitées importent alors peu, SOFITIS (fabrication de sacs en sisal) a été créée alors qu'il n'y avait plus de sisal en Côte d'Ivoire. SOLINCI, SETCI, SOCITAS et IVOIREMBAL traitent des matières synthétiques importées. Tous les marchés se situent à Abidjan.

Seul l'appui de la maison-mère (terrain, personnel, aide technique, cadre de gestion ...) justifient leur implantation à Bouaké. Ces entreprises n'ont pas été créées par effet d'entraînement, d'industrialisation de la région, mais pour répondre à la volonté d'extension des maisons-mères.

Nous pouvons d'ailleurs faire remarquer que cette volonté d'extension est un gage de bonne santé de ces entreprises (l'autofinancement y joue une grande part), que leur situation à Bouaké leur permet néanmoins de faire très bonne figure par rapport aux entreprises abidjanaises.

### Le développement de la ville

L'industrialisation de Bouaké a entraîné peu de création d'entreprises intermédiaires.

Le domaine de l'alimentation est celui qui a connu le plus grand essor avec les brasseries (SOLIBRA, SBB), les boulangeries et les yaourts du Baoulé.

Par contre on peut être étonné de ne compter qu'une seule entreprise de construction, la SABM. La SIMA fabrique des meubles mais la plupart de ses ventes doivent passer par le marché d'Abidjan.

Pour ce qui est des entreprises de service, on constate qu'elles ne se développent pas. Les entreprises n'ont d'ailleurs pas attendu le développement des services pour fonctionner, elles ont par elles-mêmes comblé la carence du marché. Une entreprise comme les E.R.G., possède ses propres ateliers d'entretien, sa propre flotte de camions, son propre garage, sa propre centrale électrique, sa propre station d'épuration d'eau, son propre service informatique etc... mieux, elle sous-traite ces services aux autres entreprises de la ville. En résolvant par elles-mêmes le problème des services, les entreprises n'ont pas favorisé l'installation de sociétés du tertiaire. La situation semble bloquée.

### B - APPRECIATION DU HANDICAP FINANCIER DIRECT LIE A UNE DECENTRALISATION INDUSTRIELLE SUR BOUAKE

Quels sont les surcoûts financiers dus à une implantation en dehors de l'agglomération d'Abidjan, à Bouaké ?

Si les problèmes qui découragent l'implantation en région sont souvent invoqués, la rente financière que procurerait l'implantation à Abidjan n'a jamais été calculée. De fait, il est difficile de trouver des bases de comparaison d'une même situation entre Abidjan et Bouaké, difficile de faire la part des choses entre les charges d'exploitation "normales" et les charges uniquement dues à l'éloignement d'Abidjan.

La présentation officielle de la comptabilité ne permet pas cette distinction, et les entreprises elles-mêmes n'éprouvent pas le besoin de la faire apparaître dans leur comptabilité analytique. Les surcoûts (ou les avantages) engendrés par l'implantation en région, n'ayant pas d'existence comptable concrète, ne semblent pas faire partie des préoccupations conscientes des industriels; en tout cas aucune étude n'a jamais été menée par eux dans le but de cerner quelles sont les dépenses supplémentaires (nature et montant) et comment éventuellement les réduire.

Dans ces conditions, dans un but d'incitation, il semble peu opérant et très complexe au niveau du calcul de penser compenser ces surcoûts par des éventuelles aides et subventions à la décentralisation ; les industriels actuellement ne pouvant pas estimer leur manque à gagner, la subvention ne pourrait être que globale et non calculée à partir de chaque poste de dépenses.

La prise en charge par la collectivité des difficultés de fonctionnement de l'entreprise ne pourrait être aisément mise en place que si ces difficultés étaient ressenties et chiffrées par les industriels. Or, les industriels de Bouaké ne se plaignent d'aucun handicap financier, ils sont même en mal de pouvoir donner quelques chiffres sur le problème. Leurs doléances sont essentiellement d'ordre qualitatif et concernent avant tout les carences de l'administration et de l'infrastructure industrielle.

Nous nous proposons ici d'évaluer les coûts supplémentaires que supportent effectivement les entreprises. Il est possible de repérer certains postes particulièrement gonflés et de donner quelques exemples chiffrés concernant une situation propre à Bouaké.

Il est difficile d'accepter l'hypothèse selon laquelle tout doit se retrouver dans la comptabilité, mais c'est cependant dans cette optique que se situerait une politique de subvention incitative.

Le nombre restreint d'entreprises situées à Bouaké ne permet pas de définir des ratios significatifs par branche, aussi préférons nous donner cas par cas les coûts supportés par chaque entreprise quand nous avons pu les apprécier. Toutes les entreprises ne sont pas considérées ici. Répétons qu'il s'agit simplement ici de fixer quelques idées.

## 1 - Les postes du compte d'exploitation

### Transports

Le poste le plus atteint est évidemment le poste transport. Pourtant le système comptable ne permet pas de calculer les coûts de transport sur les matières premières ni sur le matériel, ces coûts sont directement intégrés aux prix, les factures ne sont pas traitées dans ce sens par aucune entreprise. On ne peut retrouver dans le compte d'exploitation que les dépenses de transports sur produits finis et les transports de personnel.

Pour les matières premières et matériel on peut retrouver les coûts de transport en appliquant le tarif de la Tonne transportée entre Abidjan et Bouaké. Ce tarif est très aléatoire, il comprend ou ne comprend pas les coûts de manutention, il dépend des accords avec les transports et du prix de revient de l'entretien de la flotte personnelle en camion de l'entreprise. On peut d'ailleurs s'étonner d'une telle diversité de prix alors que les tarifs des transports publics routiers de marchandises sont réglementés par les ministères du commerce et des travaux publics et des transports.

La R.A.N. est pratiquement inutilisée, on lui reproche son manque de souplesse (délai de 3 semaines pour obtenir les wagons demandés, problèmes de manutention). Pourtant son coût kilométrique serait de 2 à 3 fois moins élevé que la route !. Là se trouve une possibilité d'action de l'Etat pour aider les industriels décentralisés à supporter les coûts de transports supplémentaires. L'amélioration des services offerts par la RAN serait un minimum d'action facilement réalisable.

Les ventes et achats effectués à Abidjan peuvent être contractés avec des maisons d'import-export ou par l'intermédiaire de la maison-mère. Il ne s'agit donc pas ici de la provenance exacte ni de la destination finale des produits dans le processus économique national.

	PROVENANCE MATIERES PREMIERES			DESTINATION PRODUITS FINIS			
	REGION	ABIDJAN	ETRANGER	REGION	ABIDJAN	AFRIQUE	EUROPE
SITAB	5 %	-	95 %	Cigarettes 10 %	80 %	10 %	90 %
				Cigares	10 %		90 %
S B B	Eau	Sucre et riz caisse de péréquation	10 %	90 %	-	Mali 10 %	
E.R.G.	Coton 800 000 T 15 % du C.A. = 1,5 M		Polyester- cretonne-Taiwan France	-	60 %		40 % en augmenta- tion
S.A.B.M.	Gravier-sable eau	Ciment 1 800 T fer 60 T		100 %			
FIBAKO			Sisal-Tanzanie Angola 100 %		70 %	30 % Hte Volta CAO	
SOFITIS			100 %		100 %		
SETCI			100 %	ERG - CIDT	100 %		
SOLIBRA	Eau	Fonction 100 % commerciale bière maison- mère		100 %			
SOCITAS	50 % (ERG)		50 %		99 %	CAO 1 %	
SOLINCI			100 %		100 %		
TRITURAF	100 %			Huile 40 %	60 %		
				Linter	20 %	80 %	
				Tourteaux	50 %	50 %	
							Données annuelles

La plupart des marchés sont traités à Abidjan même s'il existe une agence à Bouaké. Les exportations à destination des pays d'Afrique limitrophes transitent par Abidjan (sauf brasserie).

On constate alors que près de 75 % des mouvements de marchandises en volume, passent par Abidjan.

#### Coûts de transport

Les coûts considérés ici concernent seulement le trafic entre Abidjan et Bouaké.

Ces chiffres sont à étudier avec prudence, ils ont été communiqués par les industriels eux-mêmes, c'est d'ailleurs en cela qu'ils sont le plus intéressant, car rendant compte de l'aspect subjectif du problème. Souvent ces données ne recourent pas exactement les chiffres disponibles à la Comptabilité Nationale et peuvent être contradictoires.

Les camions faisant l'aller et retour tournent au maximum de leur capacité, le coefficient de remplissage est optimal.

Les données sont annuelles.

̄M = million.

CAD = communauté d'Afrique de l'Ouest.

Le poste transport des entreprises de Bouaké

	Volume annuel de matières premières transportées	Coût approximatif de la tonne transportée	Coût appromatif de transport des matières premières	Coût de transport sur produits finis	Transport du Personnel
SITAB	Tabac seul = 3 300 T	39 000 F le camion de 7 à 8 Tonnes (5 000 F/T aller)	16,5 M̄	30 M̄	Commercial : 4 M̄
S B B	Sucre = 9 000 T local Riz = 200 T local Soude = 40 T Abidj.	6 750 F A.R.	Négligeable 2 M̄ économisés par la localisation à Bouaké	Marché essentiellement local	
E.R.G.	7 500 T	7 000 F A.R.	50 M̄	50 M̄	
S A B M	Ciment = 1 800 T Fer = 60 T	5 500 F A. Sans déchargement	10 M̄	Marché local	
FIBAKO	Sisal = 1 000 T sisal	6 000 F A.	6 M̄	9 M̄	
SOFITIS	Sisal = 2 000 T sisal	6 000 F A.	12 M̄	15 M̄	
SETCI	Polypropylène = 800 T	6 000 F A.	5 M̄		
SGCITAS	Matériaux = 1 200 T Colorants = 240 T	5 000 F A.	7 M̄	8 M̄	
TRITURAF	Graines = 4 500 T local		Négligeable		



	Existence d'une flotte person- nelle	Coût entretien de la flotte	Transports sur Chiffre d'Affaires	Remarques
SITAB	1 camion + 1 transporteur		60 M/6 000 M 1 %	
S B B	15 camions + 5 transpor- teurs 10 T	Pas de calcul		Le volume le plus important dans la production est l'eau utilisée, cela rend négligea- ble les coûts de transports sur matières premières. Le coût du transport n'est pas repercuté sur le prix des boissons pour des raisons de politique commerciale.
E R G	4 camions + MORY*	7 000 F/T = même prix que le coût de la tonne transportée	100 M/10 000 M 1 % (sans matériel)	
S A B M			10 M/200 M 5 %	Le gravier local est moins cher que le gravier d'Abidjan (3 000 F/T contre 4 600 F)
FIBAKO	Non - SOCOPAO		15 M/400 M 4 %	
SOFITIS	Non - SOCOPAO		27 M/600 M 4 %	
SETCI	Non - SOCOPAO			
SOCITAS	3 camions 2 transpor- teurs			80 % des déplacements se font entre Abidjan et Bouaké
TRITURAF	MORY*			Redevance MORY* - 50 M/mois(?)

(\*) MORY est un grand transporteur ivoirien.

## AUTRES CHARGES

Les autres charges sur lesquelles pèse l'éloignement d'Abidjan, concernent l'obligation de pouvoir disposer d'un bureau, d'entrepôts, de représentants sur place à Abidjan.

Ce dédoublement des fonctions commerciales et administratives est une charge supplémentaire indispensable compte tenu de l'infrastructure économique de la Côte d'Ivoire. Certaines sociétés, comme le groupe FIBAKO, en tire partie en créant d'autres activités propres à l'agence abidjanaise (en particulier des activités commerciales), mais pour la plupart, l'agence d'Abidjan représente de gros frais qu'il est impossible de chiffrer exactement, la présentation de la comptabilité étant insuffisante et le besoin de connaître exactement le coût de l'agence inexistant.

Nous avons porté sur le même tableau quelques informations (droits de douane supportés, coût de la formation permanente, investissements programmés) pour fixer quelques idées sur le fonctionnement de l'entreprise.

Les charges des entreprises de Bouaké

	Entrepôt frais transit	Droits de Douane	Coût bureau Abidjan	Formation permanente	Investissements
SITAB	Personnel	700 M̄ tabac 150 M̄ fournitures	30 personnes 5 % du personnel	7 M̄	Sur 5 ans = 1,5 M̄
S B B	Maison-mère		10 % de charges économisés grâce à la maison-mère		
E R G			50 M̄ supplémentaire 30 % de la fonction commerciale supplémentaires	90 M̄	Cause sécheresse : 300 M̄ nouveaux ateliers de tissages.
S A B M	Production locale	-	Maison-mère		Régulier au rythme FNI.
FIBAKO-GROUPE		Sisal exempté	L'antenne d'Abidjan a d'autres activités (location de bâches ...) qui la rentabilisent.		35 M̄ et création d'une nouvelle société.
SOLIBRA			Maison-mère		
SOCITAS	24 M̄	Exonéré agrément prioritaire	12 M̄	Via ERG = 5 M̄	Achat FILCOTEX : 300 M̄ Autofinancement : à 60 % Nouvelle filature : 500 M̄
SOLINCI			Prise en charge par ERG		Activité maillots de bains
TRITURAF		Agrément prioritaire	Direction générale à Abidjan		

AUTRES DONNEES CHIFFRABLES

Les industriels ne se plaignent pas de l'absence d'infrastructures (les communications, les facteurs de production existent à Bouaké), ils se plaignent de la non fiabilité, du manque de qualité des services offerts par la région.

A la merci d'une défaillance dans la distribution de ces services (coupures prolongées d'eau, d'électricité, de téléphone, de communications avec Abidjan), les industriels la prennent eux-même en charge ; ce qui devrait être normalement offert à l'entreprise par la ville devient une production interne. Le manque de confiance dans les services collectifs conduit à gonfler les charges de gestion et surtout habitue les industriels à se passer de l'infrastructure existante, donc à ne pas favoriser le développement de cette infrastructure collective parallèlement au développement de la firme.

On assiste à un déchargement plus ou moins volontaire, des "responsabilités" de la ville vis à vis des industries. Pour débloquer cette situation, ce n'est pas la mairie de Bouaké qui peut intervenir, mais bien une politique suivie à l'échelon national (donc élaborée à Abidjan ...).

EAU : (voir note sécheresse) (\*)

L'eau distribuée à Bouaké est de l'eau potable, il n'y a pas fourniture d'eau industrielle, le prix du m<sup>3</sup> d'eau est le même que celui d'Abidjan depuis 1974 (auparavant les industriels décentralisés payaient l'eau selon son prix de revient local, toujours plus élevé qu'à Abidjan).

La récente sécheresse a montré que les entreprises ne devaient compter que sur elles-mêmes pour trouver l'eau nécessaire à leur fonctionnement, ce qui leur a coûté dans l'ensemble une baisse de 10 % de leur chiffre d'affaires pour 77.

---

(\*) Rapportée en annexe.

La plupart des entreprises ont leur propre réservoir de dépannage, les E.R.G. ont leur propre barrage et produisent et traitent eux-mêmes leur eau. Leurs investissements anti-sécheresse se sont portés à 300 M. Le prix de revient de l'eau E.R.G. (avant sécheresse) était de 30 F/m<sup>3</sup>, soit pour le type de consommation de l'entreprise, 15 F/m<sup>3</sup> de moins que le prix officiel SODECI.

#### ELECTRICITE :

Le tarif EECI est le même qu'à Abidjan.

Le circuit de l'EECI sur Bouaké n'est pas bouclé. Les sautes de tension sont fréquentes, le courant passant de 380 à 420 V couramment. Cependant, il est difficile de rendre les irrégularités responsables d'une plus grande usure de matériel. En effet, souvent le moteur des machines ne représente qu'une partie infime de la valeur totale de la machine. On ne peut donc pas (cela ne rentre pas dans ce qui est perçu par les industriels) établir une relation de cause à effet. Par contre, les coupures de courant sont très nombreuses. Pour les E.R.G., un arrêt d'une journée sur une machine lors de l'impression, entraînerait une perte de C.A. de 10 millions (40 000 mètres à 250 F le mètre). Aussi, les E.R.G., comme TRITURAF, possèdent leur propre centrale électrique.

Pour les E.R.G., cette centrale coûte 3 millions mensuels en frais de maintenance. Le prix de revient total unitaire (Kw/h) de leur consommation d'électricité (centrale + EECI) est de 15 F que l'on pourrait ainsi décomposer :

EECI = 10,50 F  
 maintenance centrale = 2 F  
 installation électrique usine = 2,5 F

Le coût total de consommation est de 25 millions mensuels, la nécessité de garder la centrale en état de marche et les branchements que l'EECI n'a pas voulu faire, représente donc un coût supplémentaire de 20 %.

### ENTRETIEN :

L'irrégularité des transports influe sur l'approvisionnement en pièces détachées comme en main d'oeuvre qualifiée. Une machine en panne à Bouaké devrait pouvoir être réparée dans les meilleurs délais.

AUX E.R.G., les conséquences financières d'une panne prendraient une telle ampleur que tout est mis en oeuvre pour y remédier le plus rapidement possible. Le stock des pièces détachées est important, on peut l'estimer gonflé de 20 %, sur ce stock, les coûts financiers s'élèvent à 9,5 %, soit un supplément de charge de 2 % de la valeur du stock. Le service entretien regroupe à lui seul 10 % du personnel : 100 ouvriers dont 6 expatriés. A titre de comparaison, l'atelier filature, pour 1 000 ouvriers n'emploie que 2 expatriés.

Le coût de ce service (sans les pièces) est de 30 millions par mois, soit à peu près 22 % du poste "frais de vente administratifs, frais financiers et généraux" qui se monte à 140 millions par mois. Il est difficile d'estimer quelle est la part à imputer à l'insécurité de l'approvisionnement à Bouaké. Les E.R.G. ouvrent les services de l'atelier entretien (distinct du garage) aux entreprises locales, cette activité hors exploitation est quelques fois rémunératrice. Là également, les industriels ont par eux-mêmes résolu les problèmes propres à la décentralisation, mais on peut évaluer cette solution à un accroissement des charges, pourtant cela n'apparaît que peu dans leurs propos, les charges supplémentaires n'ayant pas été chiffrées.

### 2 - Problèmes divers

Les problèmes évoqués par les chefs d'entreprises ne sont pas d'ordre financier. Ils concernent les difficultés pratiques de fonctionnement, le temps perdu en formalités et déplacement, l'administration centralisée et défaillante.

Pourtant, les industriels ne semblent pas revendicatifs, ils sont fatalistes et résignés. Nous ne sommes pas loin du rituel = "c'est l'Afrique". Il n'y a pas d'effort de rationalisation des critiques, pas d'évaluation du manque à gagner. Il y a cependant accord pour affirmer que 40 % du temps du personnel de direction est consacré (directement ou par le biais de l'Agence d'Abidjan) à régler les affaires courantes qui ne peuvent l'être qu'à Abidjan.

### COMMUNICATIONS :

Les communications téléphoniques sont coupées 4 mois par an. Le téléphone se paye à Abidjan où les litiges peuvent exclusivement être réglés.

SOCITAS attend une 2e ligne depuis 9 ans et un télex depuis 4 ans ; le numéro de téléphone de la S B B est encore au nom de la MOBIL.

Les E R G ont fait face au problème en installant une liaison radio avec Abidjan. Il est nécessaire d'avoir 2 télex : un à Bouaké et un à Abidjan.

La poste n'est pas vraiment utilisée, les documents importants en provenance d'Abidjan sont confiés aux camions qui font la navette.

Les services de réservation d'AIR IVOIRE ne sont pas fiables. Les horaires sont peu pratiques. Il est impossible de faire l'aller et retour dans la journée, les nuits passées à Abidjan grèvent les budgets déplacements.

Au point de vue frêt, les correspondances entre AIR AFRIQUE et AIR IVOIRE sont inexistantes, il faut souvent attendre plus de 15 jours que le chargement se fasse, c'est à dire perdre le bénéfice du temps gagné sur PARIS-ABIDJAN.

La R.A.N. n'est utilisée pour les marchandises que si les impératifs de livraison peuvent excéder 3 semaines.

### DECENTRALISATION DES SERVICES

Il existe à Bouaké de nombreux représentants de l'administration. Aucun n'a force de décision. Toutes les démarches doivent être effectuées à Abidjan. Dans le meilleur des cas, les représentants locaux peuvent servir de boîtes aux lettres ... et faire perdre ainsi quelques semaines en formalités supplémentaires.

On constate qu'il n'y a qu'un seul transitaire décentralisé à Bouaké : la SOCOPA0.

Les Banques représentées à Abidjan n'habilitent pas leurs agences locales à traiter les grosses demandes de prêt. Les dossiers doivent descendre à Abidjan.

Les grossistes et les compagnies d'import-export sont installés dans la capitale et y traitent leurs contrats. Les sociétés d'état dont les filiales existent pourtant à Bouaké traitent également leurs contrats à Abidjan. Les ventes de la CIDT, de la SODESUCRE ou de la SODERIZ sont soumises à l'accord préalable de la caisse de stabilisation, souvent d'ailleurs les marchandises sont vendues au départ d'Abidjan.

Le bureau des Douanes de Bouaké n'a pas de compétence internationale, toute licence d'importation pour une valeur supérieure à 100 000 F est uniquement délivrée à Abidjan.

Pour une demande d'action commerciale, promotion sur un produit par exemple, le représentant du ministère de l'économie à Bouaké ne peut donner de réponse.

Pour opérer un regroupement de titres fonciers, il faut aller à Abidjan, de même, s'il y a procédure juridique complexe, la cour d'appel est à Abidjan. Les procédures de recouvrement des créances ne peuvent se faire que d'Abidjan, ne serait-ce que parce que les débiteurs résident pour la plupart dans la capitale.

Les dossiers de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale sont encore traités à Abidjan.

Enfin, toutes les commissions paritaires des ministères et organismes de décision siègent à Abidjan.

Dans cet environnement on comprend que les cadres ivoiriens rechignent à venir à Bouaké et que l'ivoirisation des cadres y soit un si gros problème.

### 3 - Possibilités de subventions compensatrices

Il nous semble inopérant de se situer dans une optique de subventions compensatrices vis-à-vis des entreprises déjà décentralisés.



Si nous prenons l'exemple des entreprises de Bouaké le handicap financier de fonctionnement hors Abidjan, que l'on pouvait penser réel, donc ressenti et connu par des données chiffrées, pour les industriels, n'est pas évoqué. Par contre, les industriels formulent de nombreuses doléances concernant la non-décentralisation administrative et les tracasseries rencontrées dès qu'il n'y a personne sur place à Abidjan, pour résoudre les problèmes les plus mineurs. Les récriminations sont essentiellement d'ordre qualitatif. On voit mal quel type de subvention ferait taire ces récriminations.

D'ailleurs, la plupart de ces entreprises se portent bien, réalisent des bénéfices convenables et surtout investissent régulièrement, le plus souvent sur autofinancement à plus de 40 %.

Un assouplissement de la fiscalité ou un nouveau code des Investissements favorisent l'implantation en région, ne semblent pas émouvoir les industriels qui profitent déjà de nombreux avantages comme les autres industriels d'Abidjan.

Les certificats du FNI, dans aucune entreprise n'apparaissent comme une contrainte. Les investissements sont réguliers et totalement indépendants du système des certificats. Cette mesure qui visait à favoriser l'épargne forcée et l'investissement n'est pas incitative, elle est considérée simplement comme une complication comptable et administrative supplémentaire.

Pour les réductions des charges salariales payées à l'Etat pour les industriels de l'intérieur, la mesure serait bien accueillie si elle englobait également les charges sur les salaires expatriés.

L'article 84 du code des impôts qui exonère d'impôts les bénéfices réinvestis sur place reste bien accueilli mais non incitatif dans la mesure où les entreprises investissent avec d'autres préoccupations que de profiter au maximum des avantages fiscaux. Enfin, la tendance à l'ivoirisation du capital freine l'exode des bénéfices (par exemple pour les E.R.G., sur 610 millions de bénéfice, 174 millions ont été versés en dividendes dont 45 % des actionnaires étrangers. Seul 13 % des bénéfices ont donc officiellement quitté la Côte d'Ivoire alors que plus de 70 % ont été réinvestis).

Quant à des prêts préférentiels qu'une éventuelle Banque de développement Régional concéderait, il semble que les entreprises puissent obtenir directement des prêts à un taux très avantageux sans problèmes. Pas une entreprise ne s'est déclarée limitée dans ses capacités d'endettement, chacune a ses relations privilégiées avec sa banque.

Il est à remarquer que la seule mesure d'ordre financier que les entreprises réclament, est l'exonération des taxes à l'importation, c'est-à-dire une mesure dont l'application coûterait énormément de recettes fiscales à la Côte d'Ivoire. Ce type d'incitation semble trop coûteuse pour la volonté actuelle de décentralisation.

Il peut sembler paradoxal de constater que c'est la fin des avantages fiscaux acquis, qui est la mesure la plus déterminante pour une politique d'investissement des entreprises décentralisées. SOCITAS prévoyant la fin de son agrément prioritaire début 1979, met en construction une usine de fils qui devrait réduire ses importations de façon très nette (ces fils représentent 50 % de ses importations de matières premières). De même, c'est la fin de l'octroi de la situation de monopole qui pousse la SITAB à s'agrandir et à se moderniser.

Ce serait donc assez curieusement la perte des avantages qui serait le meilleur moteur de l'investissement, après une certaine période de fonctionnement.

## 2 - Le coût d'urbanisation d'Abidjan

Abidjan connaît depuis plus de 10 ans un rythme régulier de croissance annuelle de sa population de l'ordre de 10 à 11 %.

Une des préoccupations de la politique de décentralisation est d'éviter l'engorgement d'Abidjan et des coûts d'urbanisation grandissant.

En liaison avec l'étude portant sur la refonte "spatiale" du code des investissements, nous avons été amenés à nous interroger sur le coût que supporte la collectivité en acceptant de laisser se centraliser les activités et les emplois à Abidjan.

Ce coût rapporté au coût d'urbanisation des villes de l'intérieur, pouvant être considéré comme une prime que la collectivité offre passivement et automatiquement aux industriels s'installant à Abidjan et, toujours en termes d'analyse de coûts/avantages collectifs, comme un handicap pour les industriels de l'intérieur.

Une méthode rapide (et grossière) pour calculer ce coût différentiel est de considérer qu'à une croissance donnée de l'emploi (c'est à dire de l'activité), correspond une augmentation de la population urbaine (effets induits, personnes à charge) et donc des dépenses d'urbanisation liées. Le coût supporté par la collectivité est alors réduit à ses aspects financiers comptables stricts.

On peut faire le compte des investissements de l'Etat concernant l'urbanisation d'Abidjan en consultant les loi-programmes des investissements publics (1).

---

(1) Pour les calculs suivants, nous avons utilisé la loi programme 77-78-79.

### Coût d'urbanisation

Le programme "cadre et conditions de vie", chapitre 6 de la loi, recouvre les dépenses d'urbanisation d'Abidjan. Dans ce programme seules ont été retenues les dépenses directement imputables à la croissance d'Abidjan :

- les dépenses "Urbanisation - Habitat District Abidjan" (61)
- les dépenses "Hydraulique Humaine - District Abidjan" (669)
- les dépenses "Santé et Population" - "Actions Santé Abidjan" (678).

Nous obtenons ainsi un total de 69 882 millions de F CFA d'investissements pour 3 années 1977, 1978, 1979, consacrés à l'urbanisation de la capitale.

Le même calcul appliqué aux villes de l'intérieur donne 33 018 millions de F CFA.

Les dépenses imputables en milieu rural ou d'ordre national ne sont pas réparties. Ces chiffres sont suffisamment significatifs pour rendre compte de l'urbanisation, ils recouvrent en effet les dépenses de voiries, de lotissement, de rénovation, d'assainissement, de transports urbains, d'éclairage public, d'études ... Les nuisances qui ne sont pas combattues par des actions relevant du budget de l'Etat ne rentrent pas dans ces chiffres.

L'accroissement de la population d'Abidjan est régulière. Nous pouvons donc prévoir de 1977 à 1979 une augmentation de population de 441 157 personnes. Pour les villes de l'intérieur un taux de 6 % d'accroissement semble raisonnable. La croissance de la population urbaine, Abidjan exclue, se situerait autour de 181 652 personnes (1).

Le coût d'urbanisation par habitant supplémentaire serait alors environ de 158 000 F CFA pour Abidjan et de 182 000 pour les villes de l'intérieur.

---

(1) Données de base : estimation au 06.77 d'après le recensement de 1975 de la population d'Abidjan (Ministère du Plan) : 1 200 000. Milieu urbain total au 06.77 : 2 151 000. Augmentation entre le 06.77 et le 06.80. D'autres sources donnent pour 1978 une population urbaine de 2 734 000, avec seulement 1 000 000 pour Abidjan et estiment l'accroissement urbain total à 8 % l'an. (Séminaire sur l'éducation en matière de population. Abidjan 27-30 juin 78. Direction de la Statistique).

Ces grandes différences de chiffre indiquent l'ignorance dans laquelle la Côte d'Ivoire est encore en matière de démographie. Pour les besoins de notre démonstration nous aurions pu aussi bien travaillé sur la 2e hypothèse, le coût différentiel aurait été plus faible mais ne changeait pas nos conclusions.

## Coût d'urbanisation

	Dépenses prévues pour 1977-78-79 en millions F CFA	Augmentation estimée de la population entre le 06/1977 et le 06/1980	Dépenses pour un habitant supplémentaire en F CFA
ABIDJAN	69 882	441 157	158 406
Villes de l'intérieur	33 018	181 652	181 765
Ensemble urbain	102 900	622 809	165 219

Une étude de ce type avait été menée en 1975 par la DATAR (1). Les résultats obtenus étaient radicalement différents puisqu'ils conduisaient à estimer le coût différentiel d'urbanisation à 50 000 F CFA par habitant supplémentaire à la charge d'Abidjan. Un emploi à l'intérieur étant supposé correspondre à une population induite de 10 personnes, la création d'un emploi à l'intérieur épargnait l'augmentation de la population d'Abidjan de 10 personnes, et donc une économie pour la collectivité de 500 000 F CFA. La prime proposée aux entreprises était donc calculée sur cette base. C'est ce chiffre qu'on retrouve dans le Plan 76-80. Ici ce chiffre serait négatif : on pénaliserait l'emploi en région de 230 000 F CFA.

Que signifie ce paradoxe ? Il nous conduit tout d'abord à nous interroger sur le bien fondé des données (2) et de la méthode.

(1) Note non diffusée. BELLEC - 1975 - DATAR.

(2) La note DATAR portait sur la période 1971-1975 et ne considérait que le chapitre "Urbanisme et habitat", l'hydraulique humaine et les dépenses de santé n'étant pas réparties. Ce qui ne change pas radicalement les rapports. Cependant la population des villes de l'intérieur est assimilée à la population non abidjanaise. Cette différence d'hypothèse influe énormément et donne avantage à Abidjan, mais les rubriques réparties ne concernent que le milieu urbain et il ne paraît pas justifié de rapporter ces dépenses à l'ensemble de la population quand on étudie l'urbanisation. Mais cette différence d'hypothèse n'explique cependant pas à elle seule la différence de résultats. C'est bien la méthode qui est en cause.

Les programmes et les engagements de dépenses varient d'une année sur l'autre, il est normal que cet indicateur soit très sensible.

Il n'y a pas de rapport direct et immédiat de cause à effet entre augmentation de la population et dépenses d'urbanisation.

Ce calcul permet simplement d'apprécier une politique volontaire (1) d'Etat concernant ses priorités d'organisation spatiale d'urbanisation. Un gros effort a été mené ces dernières années pour développer, aménager les villes de l'intérieur alors que les dépenses sur Abidjan se sont maintenues à un taux élevé malgré un fort rythme de croissance de sa population. Enfin, répétons-le, les effets externes non financiers ne sont pas pris en compte.

En conclusion, ce type de calcul n'est pas adapté pour rendre compte du phénomène qu'il prétend étudier. Il faudrait y adjoindre les effets externes, répartir les dépenses globales, sortir du cadre strictement financier, retrouver une autre logique d'aménagement du territoire qui n'ait pas besoin de s'appuyer sur des chiffres budgétaires pour trouver sa justification.

---

(1) Volontaire, car consciemment destinée à urbaniser soit Abidjan, soit l'intérieur, en effet les dépenses globales non réparties bénéficient généralement à Abidjan.

### 3 - L'impasse de la logique du Code des Investissements

Les deux études précédentes ont été menées dans l'optique d'une refonte du Code des Investissements, grande préoccupation du Ministère du Plan depuis bientôt 6 ans.

Nous voulons montrer ici que les impasses auxquelles nous ont conduit cette optique sont inhérentes à la logique dans laquelle s'inscrit la conception d'un Code des Investissements.

Quel est le principe du Code des Investissements en Côte d'Ivoire ? C'est la présentation aux éventuels investisseurs internationaux d'un catalogue de tout ce que les instances gouvernementales peuvent offrir pour garantir un maximum de profit, et ce dans le but d'inciter les industriels à s'implanter dans le pays.

L'exonération d'impôts et de patente pendant les 5 premières années, s'applique à toute usine nouvelle, agréée ou non, par le Code des Investissements. La classification d'"usine nouvelle" prête à beaucoup d'interprétations, ce sont des négociations qui détermineront si la nouvelle clinique privée ou la nouvelle entreprise d'import-export bénéficiera de cette appellation et des avantages qui y sont attachés ...

L'agrément au Code des Investissements dépend de la même façon de l'aptitude de l'investisseur à négocier son statut. Car, il se trouve devant 3 interlocuteurs aux vues différentes : les responsables de l'industrialisation qui veulent industrialiser à tous prix, les responsables du développement qui souhaitent un développement "intégré", les responsables des finances publiques qui ne veulent pas renoncer aux rentrées fiscales. La décision finale sera emportée par des considérations d'ordre politique.

Quelles sont les principales mesures du Code des Investissements ivoirien ? Principalement des exonérations de droits de douane et de T.V.A. sur les composantes importées des investissements et sur les matières premières et consommables importées ; quelques rentes de situation résultant de conventions "spéciales" avec l'Etat peuvent assurer pendant 25 ans l'exclusivité du marché.

Quelles en sont les conséquences ? Dans tous les cas, ces mesures ne peuvent pas ne pas conduire ces investisseurs à avoir recours aux produits importés. C'est à dire à ne pas profiter des ressources locales, à priver l'économie nationale des effets d'entraînement, à ne pas susciter de création d'entreprises, à bloquer l'innovation. L'entreprise ainsi agréée n'a pas d'effets induits. Sous le prétexte de favoriser l'industrialisation, le Code des Investissements, dans un premier temps, bloque les mécanismes élémentaires d'industrialisation.

Nous ne parlerons pas des entreprises non rentables maintenues en production grâce aux avantages du Code, mais il faut dénoncer les facilités accordées aux entreprises produisant des biens dont la fabrication ne fait pas appel à l'économie nationale, ne dégagent que peu de valeur ajoutée, ne sont pas adoptés aux besoins de la population et créent des habitudes de consommation dont le principal résultat est de pomper l'épargne des ménages sans contrepartie durable.

Quant au bout d'un certain temps de fonctionnement, tirant le bilan de l'application du Code des Investissements, les Ministères concernés songent à une refonte du Code, on s'aperçoit tristement que la seule réponse - réflexe des experts est de formuler le problème en ces termes : quels sont les avantages supplémentaires que l'on peut encore offrir ? et de passer en revue tous les cadeaux possibles ... La volonté de refonte spatiale s'est orientée vers cette impasse.

Impasse d'autant plus insurmontable qu'il apparaît évident que le seul moteur de l'investissement est la recherche du profit, que les seules entreprises qui se sont décentralisées l'ont fait par nécessité de fonctionnement (proximité de matières premières) ou de politique commerciale (proximité des marchés). On peut procéder à une rapide distinction entre ces entreprises.

Les entreprises dans leur "choix" de localisation sont limitées par certaines contraintes dont les principales sont :

- la nature des produits transformés
- le caractère des produits finis
- les marchés auxquels ces produits sont destinés.



Nous distinguons cinq types d'activités :

1 - Première transformation de matières premières d'origine régionale. Le lieu d'implantation est imposé par les contraintes techniques ou financières. (Mines, huileries de palme, usines de jus de fruits ...).

2 - Première et/ou deuxième transformation de matières premières d'origine régionale aisément transportables. Lieu d'implantation libre (usine de café soluble, usines textiles ...).

3 - Fabrication pour le marché national ou Ouest-Africain de produits à partir de matières importées. Il s'agit en général de produits d'import-substitution. La localisation est libre en fonction des coûts de transport (montage de climatiseurs ...).

4 - Fabrication pour le marché international à partir de produits importés. Le lieu d'implantation choisi doit être la zone d'Abidjan (raffinerie de pétrole ...).

5 - Activités liées à des marchés locaux ou régionaux. L'emplacement doit être le lieu-même du marché, (brasseries ...).

Nous avons établi la typologie des activités industrielles selon leurs possibilités de décentralisation résumée dans le tableau ci-dessous.

TYPE	Matières premières	Possibilité de Transport	Marché	Lieu d'implantation
1	Locales	Impossible *	National et International	Lieu de production
2	Locales	Possible	National et International	Libre
3	Importées	Possible	National et Ouest-Africain	Ouvert
4	Importées	Inutile *	Abidjan et International	Abidjan
5	Importées ou locales	Possible	Local *	Lieu du marché

\* : aspect déterminant.

Il y a des industries qui, de par leur nature, doivent nécessairement s'implanter à l'intérieur du pays. Il s'agit des industries de type 1 et 5.

Les industries de type 2 et 3 auraient une liberté de choix en dehors d'Abidjan tandis que le type 4 doit nécessairement s'installer à Abidjan. C'est en direction des entreprises de type 2 et 3 que devraient s'élaborer le nouveau Code. Pour l'instant les entreprises privées ne s'installent pas en région, volontairement ou non.

Le seul exemple que nous ayons d'implantation volontaristes d'entreprises privées en région est celui des usines textiles COTIVO et UTEXI à Agboville et Dimbokro.

Plusieurs emplacements s'offraient "logiquement" :

- dans la zone de production cotonnière (Ferkéssédougou, Korhogo)
- à Bouaké, "capitale du textile"
- à Abidjan afin de profiter des infrastructures portuaires pour l'importation des produits chimiques et l'exportation des produits finis.

En fait, on a supposé que si 2 villes étaient jugées bonnes pour l'emplacement, une troisième ville entre les deux pouvait l'être aussi ... et l'on a choisi deux villes sur l'axe ferroviaire entre Abidjan et Bouaké ! Critère du choix de localisation = présence de gare.

Sur ce type de raisonnement, nous nous sommes laissés aller à quelques réflexions mathématiques : si 2 villes sont jugées bonnes d'un point de vue géographique, quelle est la chance pour qu'une troisième quelque part entre les deux soit meilleure ?

Il est facile, et certains en font leur spécialité, de construire un brillant modèle faisant intervenir une foule de paramètres (coûts de transport, des moyens de production ...), on arrive généralement à la conclusion que si une des deux villes est meilleure que l'autre, la troisième sera d'autant plus susceptible d'être le bon choix qu'elle sera à proximité de la meilleure ...

Ce genre d'étude est fréquent, on oublie tout simplement de prendre en compte une politique globale de l'aménagement du territoire et des réalités politiques. Si on a choisi Agboville et Dimbokro c'est parce que les experts du plan avaient décidé que ces villes seraient pôles de croissance, car situées sur l'axe ferroviaire.

L'implantation spatiale ne peut être commandé par un quelconque Code.

Notre étude à Bouaké met en évidence 3 choses :

- les industriels déjà implantés (se souciant donc peu du Code, ce qui a influé évidemment sur les réponses) ne se plaignent pas de surcoût de fonctionnement.
- ils ne se sont pas installés pour des raisons fiscales
- ils n'auraient maintenant plus aucune raison de s'installer à Bouaké quelques soient les incitations fiscales.

Dans leurs enquêtes industrielles (1) CHEVASSU et VALETTE obtiennent sur Abidjan les mêmes résultats : le Code des Investissements n'a pas été pour les industriels de la capitale, un facteur déterminant pour s'installer en Côte d'Ivoire.

Le Code des Investissements apparaît bien comme une mode que s'imposerait tous les pays en quête de capitaux. Les dangers de ce type d'auto-contrainte sont à dénoncer.

Quant à essayer, comme nous avons voulu le faire dans les deux enquêtes précédentes, d'apprécier des handicaps financiers pour proposer des avantages fiscaux, c'est ce heurter à des problèmes méthodologiques importants (comment utiliser les résultats ?) qui ne sont que le reflet de l'erreur de raisonnement qui consiste à croire qu'en Côte d'Ivoire, les investissements et le choix des lieux d'implantations des usines puissent obéir à un comportement d'abord influencé par une logique fiscale et non pas par la recherche du profit, d'une sécurité économique et par des motifs politiques.

---

(1) Les industriels en Côte d'Ivoire : qui et pourquoi ? ORSTOM 1975.

III. L'INDUSTRIALISATION REGIONALE VOLONTARISTE :  
LE PROGRAMME SUCRIER

Le contrôle des investissements privés par l'Etat semble difficile. Seul l'Etat peut décider de procéder, indépendamment des soucis de rentabilité financière, à des investissements en région destinés à aménager le territoire.

Quel est l'impact de ces investissements publics ?

Quelles sont les conséquences de l'industrialisation régionale volontariste ?

Nous allons essayer de répondre à cette question en prenant, pour objet d'étude, le programme sucrier ivoirien.

L'INDUSTRIALISATION REGIONALE VOLONTARISTE :  
LE PROGRAMME SUCRIER IVOIRIEN

Par son ampleur financière (6 X 50 milliards CFA d'investissements), économique (300 000 tonnes de sucre à exporter sur un marché hypothétique et défavorable), géographique (implantation de 6 complexes sucriers dans les zones les plus défavorisées (\*)), le programme sucrier de Côte d'Ivoire présente un intérêt tout particulier dans le cadre de notre recherche.

Plusieurs points sont à étudier dans l'optique d'une analyse de la croissance en Côte d'Ivoire : Idéologie ivoirienne du développement, industrialisation, action de l'Etat, aménagement de l'espace, modifications des comportements et de l'environnement, évolution de l'économie régionale et nationale.

---

(\*) Chiffres et projets officiels.

L'heure de la rentabilité et de la croissance à tout prix semble révolue, les grands projets révèlent la préoccupation d'équilibre national, de justice sociale, de mise en valeur des ressources locales, du contrôle de l'Etat. Le programme sucrier s'inscrit dans ce contexte.

Nous nous proposons de procéder à une analyse des manifestations régionales et macro-économiques du programme sucrier. Il s'agit d'établir une ébauche de bilan et une projection à moyen terme des conséquences économiques et sociales du programme, et, en resituant le programme dans son cadre politique de cerner les raisons qui ont poussé la Côte d'Ivoire à se lancer avec tant d'ampleur dans la production sucrière.

#### Problématique

Nous nous poserons les questions suivantes :

1 - Comment une injection de 50 milliards dans un espace très défavorisé modifie-t-elle l'environnement : transformations spatiales, sociologiques, économiques de la région. Ces effets induits peuvent-ils être considérés comme bénéfiques pour la région et à l'échelon national peuvent-ils à terme modifier l'équilibre démographique national et les échanges économiques interrégionaux ?

2 - Quelles seront les répercussions financières sur les finances publiques ? A l'heure actuelle, nous savons que si la production est totalement écoulee dans les meilleures conditions, seuls les frais de fonctionnement seront couverts, les remboursements d'emprunts ne pouvant être effectués. A quel type de subvention la Côte d'Ivoire devra faire appel pour écouler son sucre et quel mode de financement pourra assurer la réalisation et la mise en marche des 6 complexes ? Quelle en sera l'influence sur la balance commerciale ?

3 - Il sera tentant d'essayer de rapprocher les réponses aux deux questions ci-dessus pour établir le bilan du programme sucrier et partant, de disposer d'éléments de compréhension des motivations gouvernementales et du type de développement ainsi choisi.

Pour présenter le programme sucrier ivoirien dans son contexte, nous avons choisi une déclaration du Président de la République qui, selon nous, rend bien compte des problèmes posés. Cette déclaration nous permettra de cerner les critères de la décision publique et de procéder à un premier bilan des conséquences macro-économiques attendues.

Par la suite, nous fournirons diverses notes de travail rendant compte des premiers résultats des enquêtes en cours, concernant la recherche des effets économiques et sociaux que l'on peut d'ores et déjà enregistrer.



## I - PRESENTATION DU PROGRAMME SUCRIER : LES CRITERES DE LA DECISION PUBLIQUE

En 1974, le Président Félix HOUPHOUET-BOIGNY effectue, pour la première fois depuis 1969, une tournée à caractère pré-électoral dans les régions Nord et Ouest de la Côte d'Ivoire, régions défavorisées en comparaison au développement du reste du pays.

Un programme d'urgence de 21 milliards F CFA est décrété, de nombreuses villes promues au rang de sous-préfectures.

Sur le marché mondial, il y a affolement et spéculation sur le cours du sucre. De 50 F CFA/kg en décembre 1973, il atteint le cours record de 300 F CFA fin 1974.

C'est dans ce contexte politique et économique qu'en décembre 1974, à Séguéla, le chef de l'Etat annonce la réalisation immédiate d'un gigantesque programme sucrier pour la Côte d'Ivoire :

- plus de 10 complexes agro-industriels situés dans les régions Ouest, Nord et Centre

- production en régime de croisière de 500 000 Tonnes de sucre

- création de plus de 30 000 emplois

Ce programme, le Président le présente ainsi le 2 mai 1975, après la première campagne sucrière du complexe de Ferkessedougou (1) :

"Le programme sucrier dont le Gouvernement a récemment défini : les grandes lignes, constituera pour les années à venir, l'une de nos actions de développement les plus décisives.

Soucieux de répondre à la satisfaction de nos besoins intérieurs comme aux possibilités d'exportation sur les marchés extérieurs, il entend témoigner, avec éclat, de notre volonté de diversifier nos productions agricoles et d'assurer, sur notre sol, la valorisation de nos richesses.

---

(1) Plaquette de présentation du complexe sucrier de Ferké 1 - 1975.

Ce programme a également l'ambition, et ceci me paraît plus essentiel encore, de contribuer à faire naître, au profit de régions jusqu'ici défavorisées, les équilibres nouveaux qu'appellent une plus juste répartition des fruits de notre croissance et une politique d'aménagement du territoire à la mesure de la complexité grandissante d'une économie sachant ne jamais oublier qu'elle est d'abord au service de l'homme. (...)"

Nous retiendrons de cette déclaration 7 points principaux que nous pouvons considérer comme critères de la décision publique en ce qui concerne le plan sucrier ivoirien. Nous allons examiner le poids et le bien fondé de ces critères.

- Une action de développement décisive

Action de développement décisive par son caractère volontairement "moderne", par l'ampleur des moyens mis en oeuvre et de la population concernée.

La réalisation d'un complexe agro-industriel dans un pays sous-industrialisé est un choix d'orientation vers un type de développement industriel, à fort coefficient capitalistique et technologique. Chaque complexe concernant 5 000 hectares de cannes et traitant 45 000 tonnes de sucre par an en moyenne, nous sommes loin des plantations sucrières villageoises telles qu'elles ont pu être réalisées au Vénézuéla, par exemple, avec un minimum d'investissement financier, une technique artisanale, et l'utilisation maximale des facteurs de production locaux. Nous nous situons en Côte d'Ivoire dans une optique résolument "moderne" de réalisation de projets à très grande échelle. Les travailleurs des complexes passeront directement du secteur agricole traditionnel au secteur industriel moderne, avec accession au salariat et travail pour le compte d'un employeur (SODESUCRE (1)) sur des terres et des machines privées.

---

(1) La SODESUCRE, société pour le développement des plantations de canne à sucre, l'industrialisation et la commercialisation du sucre, est une société d'Etat placée sous tutelle des ministères de l'Agriculture et de l'Economie, des Finances et du Plan.

A l'heure actuelle (Août 1978), le nombre des complexes à réaliser a finalement été fixé à 6. Le coût total de réalisation est, en francs CFA 1978, de plus de 260 000 milliards (en moyenne 44 milliards par complexe) dont la part de financement ivoirien ne dépasse pas les 25 %. Il faudra compter environ 100 milliards supplémentaires de charges de remboursement d'emprunts sur les 15 prochaines années.

Actuellement 6 complexes seront réalisés et en activité "certaine" dès 1980.

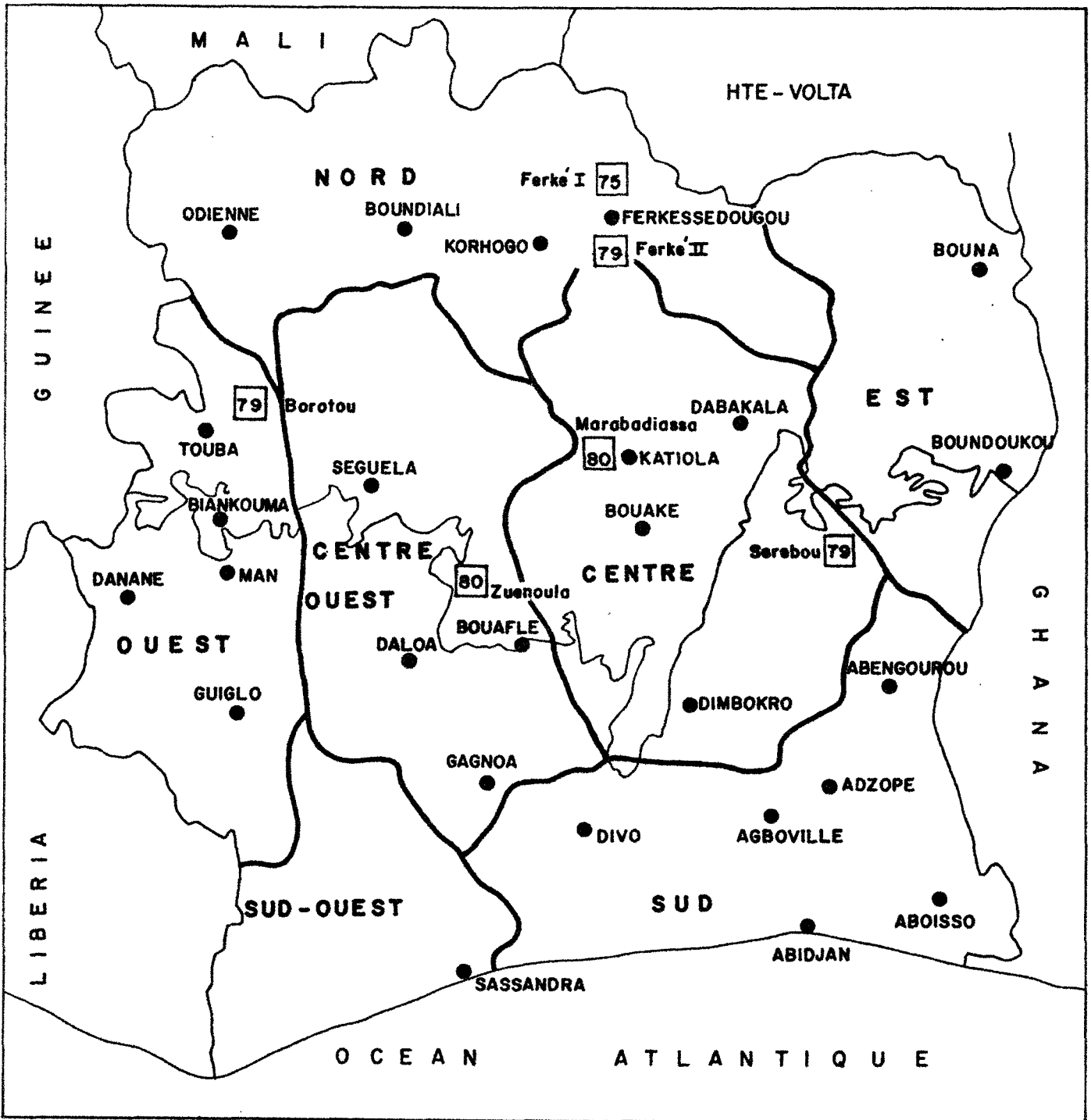
- Ferké 1            - achevé - en activité
- Ferké 2            - prévu pour décembre 78
- Borotou            - prévu pour décembre 78
- Serebou            - prévu pour décembre 79
- Katiola            - prévu pour décembre 79
- marabadiassa
- Zuénoula          - prévu pour décembre 79

Quelques projets dont les études ont été menées de manière plus ou moins systématiques sont pour l'instant abandonnés :

- NIAKARAMANDOUGOU
- BOUNA VOLTA
- MANKONO BERE
- SILUE
- N'ZI DABAKALA
- SOROTONA
- Extension COMOE SEREBOU
- DIMBOKRO
- GOHITAFILA

La construction des complexes a été confiée à des sociétés étrangères (américaine, canadienne, française, allemande, belge, hollandaise) dont l'accès aux contrats n'a pas été indépendant du type et de la nationalité des financements obtenus.

# CARTE DE SITUATION DES COMPLEXES SUCRIERS



- Chef-lieu de département
- Limite de région
- 79 Année de première campagne du complexe

Echelle: 1/4 000 000

A cette somme, il faut ajouter les dépenses de formation du personnel, le coût de construction d'un terminal sucrier pour l'exportation, l'amélioration des routes afin de faciliter le transport du sucre, les programmes de construction de logement, les études sur le développement de la canne ; toutes dépenses ne figurant pas forcément en partie ou totalité dans le contrat de réalisation de chaque complexe, et représentant à la charge supplémentaire de l'Etat plus de 35 milliards.

Le programme sucrier implique donc un investissement initial (1) de 300 milliards de F CFA sur 3 ans (tous les complexes seront en marche pour la campagne 79/80). A titre de comparaison, le budget spécial d'investissement et d'équipements publics (B.S.I.E.) pour 1978 est en Côte d'Ivoire de 250 milliards.

Les prévisions en besoin de personnel sont vagues, si l'on considère l'exemple du complexe déjà en phase de production (Ferké 1), on s'aperçoit que le nombre d'emploi est plus proche des 5 000 que des 2 500 prévus initialement (2). C'est donc plus de 30 000 emplois qui sont ainsi créés dont la moitié est constitué d'emplois qualifiés nécessitant une formation.

Si on compte par travailleur, 5 personnes entretenues, ce sont près de 180 000 personnes concernées directement par le programme !

Par contre, il est difficile à l'échelon national d'apprécier les retombées sur l'économie de l'investissement, la plupart du matériel des équipements et du savoir faire étant importés. Nous essayerons par la suite d'apprécier les effets induits autour du complexe sucrier de Borotou-Koro afin de procéder à une estimation concernant l'investissement comme les coûts d'exploitation. Mais d'ores et déjà, on peut considérer que 90 % de l'investissement initial est consacré à l'achat de biens et services importés. La plus grande part de valeur ajoutée nationale induite consistant en salaires.

---

(1) Ceci ne constitue pas, comme nous le verrons, le coût total à imputer au programme. Les remboursements d'emprunt, les amortissements, les dépenses d'exploitation et de commercialisation, ainsi que d'éventuelles subventions à l'exportation ne sont pas considérés ici.

(2) Une étude de la SEMA (77) établissant le calendrier de recrutement estime d'ailleurs à plus de 6 000 le nombre d'emplois nécessaires pour le type de complexe à réaliser avec coupe manuelle des cannes. Le nombre d'emplois final dépendra des niveaux de mécanisation qui seront choisis et de l'efficacité des programmes de formation.

### - La satisfaction des besoins intérieurs

La consommation de sucre en Côte d'Ivoire est en pleine croissance. En 1974, la Côte d'Ivoire dépensait 5 769 millions de F CFA en importation afin de satisfaire ses besoins. Produire son propre sucre devrait permettre de réaliser des économies en devises sur un poste en constante augmentation.

En 1973, le sucre importé coûtait 95 F/kg, la consommation annuelle par tête était d'un peu moins de 10 kg. En 1975, la Côte d'Ivoire produit son sucre et en fixe le prix à la consommation à 300 F/kg, ce qui entraîne une chute brutale de consommation de près de 50 % !

Si la consommation n'a pas encore atteint son niveau d'avant l'augmentation, la production de Ferké 1 (38 000 tonnes en 1978) est encore insuffisante pour couvrir les besoins locaux. On estime, considérant l'évolution des habitudes alimentaires, l'essor démographique et le développement des industries locales de boissons, conserves et confiseries, qu'elle sera, sous réserve de prix stable, de 17 kg par tête à l'horizon 2000, c'est à dire que la production totale des 6 complexes ( ± 300 000 T) sera alors entièrement absorbée dans l'espace national.

### - Les possibilités d'exportation

Le marché mondial du sucre est un marché réservé où la plupart des transactions se font en termes d'accords préférentiels. Sur le marché libre où s'échange en 1978 63 % de la consommation mondiale, le cours pratiqué peut être jugé extrêmement bas pour un produit industriel.

La production de sucre est une production qui ne nécessite pas de conditions climatiques particulières. Les producteurs de sucre sont très nombreux et très dispersés dans le monde sous toutes les latitudes. Il semble aussi que les usines de sucre se vendent bien ces derniers temps en Afrique : Cameroun, Gabon, Haute Volta, Sénégal. La France produisant du sucre de betterave, et du sucre de canne dans les TOM-DOM, on voit mal comment elle pourrait garantir un marché préférentiel à son partenaire économique ivoirien. Pour l'instant aucune négociation commerciale internationale n'a abouti. Les démarches n'ont d'ailleurs commencé qu'après la décision de mettre en oeuvre le programme sucrier.

La flambée des prix enregistrée fin 1974 a vite cessé, pour retomber au quart du cours record 6 mois après (1).

Aux dires des experts de la Banque Mondiale, les prix dans les prochaines années jusqu'en 1985 seront stabilisés à 10 c/lb en dollars constants 1973, soit à peu près 80 F CFA actuels, prix s'entendant FOB.

Après Ferké 1 en période de production dès 1975, les 5 autres complexes seront productifs à partir de 1979 et à leur maximum de capacité en 1982, date à laquelle 188 000 tonnes de sucre ne pourront être absorbées sur le marché ivoirien et seront disponibles pour l'exportation. De 1978 à l'an 2000, on prévoit l'exportation de 2,5 millions de tonnes, pour une production totale de 5,8 millions de tonnes.

Le prix de revient sortie usine tourne aux alentours de 225 F actuellement, compte tenu des remboursements d'emprunt et des conditions de production. Le sucre ivoirien n'est pas concurrentiel sur le marché du sucre dans l'état actuel des choses. En 1982, on peut prévoir que le manque à gagner serait de  $(225 - 80) \times 188\ 000\ 000 = 27$  milliards.

#### - La diversification des productions agricoles

L'agriculture est le principal secteur économique de Côte d'Ivoire, la part de l'industrie dans la production intérieure brute ne représente que 25 %. Le développement et l'équilibre de la balance commerciale des dernières années ont été assurés par l'agriculture. La caisse de stabilisation et de soutien du prix des produits agricoles intervient pour 56 % dans les dépenses d'investissement public (BSIE - 1978).

C'est la politique gouvernementale qui a conduit en priorité à favoriser les cultures industrielles et d'exportation, en créant des entreprises publiques, ayant la forme juridique de société d'Etat, pour en gérer l'exploitation (2). La richesse agricole de la Côte d'Ivoire apparaît sous la forme de monopole d'Etat.

---

(1) Evolution de la flambée des prix du sucre disponible à New York : Janvier 74 = 15 c/lb ; Juin 74 = 23 c/lb ; Novembre 74 = 57 c/lb ; Juin 75 = 13 c/lb.

(2) Citons la SODEPALM (palmier à huile), la SODEFEL (fruits et légumes), l'ex SODERIZ (riz), la SODESUCRE (sucre) ...

Le programme sucrier s'inscrit bien dans cette volonté de développer le potentiel agricole de la Côte d'Ivoire. La préoccupation de diversification correspond au désir de ne pas soumettre toute la production aux aléas des cours mondiaux des produits agricoles. La culture de la canne est une nouvelle culture pour le pays, elle utilise des terres non exploitées pour les cultures industrielles, elle constitue un nouveau domaine de production où s'exercera directement l'autorité de l'Etat.

#### - La valorisation des richesses nationales

Les richesses naturelles de la Côte d'Ivoire résident essentiellement dans ses possibilités agricoles. Cependant la culture de la canne à sucre ne semble pas constituer une vocation qui s'impose à la Côte d'Ivoire. Les terres ni le climat ne sont particulièrement favorables et surtout, il est nécessaire de procéder à une culture irriguée. Les systèmes d'irrigation sont coûteux (1) et présentent un handicap pour le prix de revient du sucre. Enfin, la culture de la canne se fait en région non forestière, c'est à dire pour la Côte d'Ivoire à 600 km de la côte et des ports d'exportation. On peut également faire remarquer que c'est une nouvelle culture, que les hommes ne sont donc pas formés et que le matériel n'est donc pas près d'être amorti. Par contre, la production de sucre est une production industrielle qui incorpore beaucoup de valeur ajoutée à la valeur du produit, en particulier tels que sont conçus les complexes, les salaires représentent 50 % des dépenses d'exploitation (compte d'exploitation hors charges d'amortissement et d'intérêts) et la main d'oeuvre banale peut être considérée comme une richesse de la Côte d'Ivoire ou tout au moins un facteur de production bon marché (même si elle provient de migrations de pays limitrophes).

Enfin la production de sucre intervient en amont de nombreuses industries en expansion : boissons gazeuses et jus de fruits locaux, confiseries, chocolateries conserveries de fruits locaux, et donc est susceptible d'accélérer l'intégration et l'allongement des chaînes de production agro-alimentaires industrielles, et la mise en valeur maximale de productions locales. Il n'est pas sûr que cette création de valeur ajoutée aille dans le sens d'une réduction des coûts de production, mais elle va incontestablement dans le sens d'une plus grande utilisation des ressources locales et d'une indépendance nationale croissante vis à vis des contraintes d'approvisionnement, non négligeable.

---

(1) Si l'on prend l'exemple de Borotou, la réalisation du système d'irrigation est facturée 7 milliards. A titre de comparaison, la réalisation de l'usine est facturée 9 milliards.



- Les équilibres nouveaux

En Côte d'Ivoire la richesse se concentre au Sud et à Abidjan en particulier. Les zones du Nord, zones de savane sont particulièrement défavorisées quant à la qualité de leurs ressources agricoles et quant au développement industriel.

La région d'Abidjan et la région Centre (Bouaké) représentent les 2/3 des productions régionales en valeur. Les valeurs ajoutées régionales sont réalisées à 46 % à Abidjan et, si l'on ajoute le Centre, à 64 %. Les chiffres d'affaires industriels de l'agglomération d'Abidjan représentent 64,8 % du total des chiffres d'affaires industriels du pays, 72,6 % si on considère également l'agglomération de Bouaké (1).

De telles inégalités engendrent l'exode rural et des mécontentements politiques.

Il est difficile de chiffrer le coût social de l'exode rural, mais l'on sait (2) que la création d'un emploi supplémentaire à Abidjan (ville de plus d'un million d'habitants, en croissance régulière depuis 20 ans de 10 % l'an), implique, indépendamment du ratio  $\frac{\text{investissement}}{\text{nombre d'emploi}}$  concernant la politique d'emploi de l'entrepreneur, une dépense très importante pour la collectivité (infrastructures, services publics ...).

- Une politique d'aménagement du territoire

Face à cette situation, la Côte d'Ivoire a inscrit comme principal objectif de son plan quinquennal de développement (1976-1980), l'aménagement du territoire. Il ne s'agit plus de croissance à tout prix, ou de politique d'import substitution, il s'agit désormais de développer harmonieusement le pays et de réduire les inégalités. De nombreuses sociétés de développement régional ont été créées, le code des investissements va être remanié sous un aspect "spatial".

---

(1) Chiffres de 1975. Analyse régionale des comptes économiques pour les années 1965 et 1975. Ministère du Plan. DATAR - 1977.

(2) Voir le chapitre se rapportant au coût d'urbanisation d'Abidjan.

Le programme sucrier est considéré par la presse locale comme un bienfait gouvernemental pour les populations du Nord. Le fait que ce programme soit financé sur ressources publiques, grâce aux revenus agricoles du café-cacao et de l'industrie, c'est à dire grâce au sud, indique cette tendance à la justice sociale. Les 30 000 emplois prévus devraient freiner l'exode rural et permettre le développement de la région.

La construction d'un complexe sucrier à Borotou-Koro par une entreprise française permet quelques réflexions sur la politique ivoirienne d'aménagement de l'espace qui peuvent, peut-être, éclairer sous un angle nouveau les raisons de l'enjeu sucrier.

Borotou-Koro est le nom géographique donné au complexe ; Borotou et Koro sont deux sous-préfectures proches du site. Cette région est très défavorisée, sous-peuplée du fait de l'onchocercose qui y sévit, mal desservie en moyens de communication et que rien ne prédestinait particulièrement à être choisie comme site d'accueil pour un complexe sucrier, si ce n'est justement son statut de région "très en retard, à développer d'urgence" et sa disponibilité en terres (très quelconques d'ailleurs pour la culture de la canne).

Dans l'ambiance de "démésure suicidaire" dans laquelle baigne tout ce qui a trait au programme sucrier, ce choix du site de Borotou semble un des plus beaux exemples d'irrationalité. Peut-être en sommes-nous plus sensibilisés parce que c'est la France, par l'intermédiaire d'une filiale de RENAULT, l'ADRA, qui réalise le projet (1) ...

Ce projet ne représente pas sur le strict plan financier une aubaine pour l'ADRA dont c'est le premier contrat dans le monde (2) et, dont l'offre a donc pris un caractère promotionnel. Borotou sera le complexe qui aura coûté le moins cher à réaliser pour Sodesucre (37 milliards), et il semble que les contrats signés soient tels que l'ADRA va être lourdement pénalisée pour les journées de retard déjà prévues dans la mise en route de l'usine. D'ores et déjà sur certaines prestations sous-traitées, l'ADRA est déficitaire. Elle devrait équilibrer ses comptes grâce à l'obligation faite à la Sodesucre d'importer du matériel Renault

---

(1) L'ADRA est une société française créée pour la circonstance dans laquelle les pouvoirs publics ont toute autorité. Elle est composée à 50 % par R.I.E.T. (Renault Industrie Equipement et Technique) et à 50 % par d'autres sociétés dont la SERI et SORIMEX, autres filiales de Renault, le GERSAR (regroupement des sociétés d'aménagement à statut parapublic, la SCET, liée à la caisse des dépôts, et l'Union Investissement (U.I.), filiale du Crédit Agricole. En fait il faut comprendre que ADRA = RIET. L'ADRA est le maître d'oeuvre du projet. Toutes les réalisations sont sous-traitées.

(2) Un deuxième contrat vient d'être signé, portant sur l'usine de concentré de tomate de Sinématiali.

Le financement est en grande partie français.

La réalisation du complexe de Borotou est rendu possible grâce à un financement extérieur à 100 % constitué par (1) :

- une subvention du FAC de 2 milliards
- un prêt du FAC de 500 millions à 1 %
- deux prêts de la CCCE pour 12,200 millions.  
(le premier à 7 %, l'autre aux conditions du marché)
- un crédit acheteur de 13 500 millions
- un crédit bancaire ivoirien de 10 milliards à 9,5 %.

Il paraît alors important de replacer l'action de la France dans un contexte essentiellement politique pour que les choses apparaissent plus claires.

Le complexe sucrier de Borotou se situe à une cinquantaine de kilomètres de la frontière guinéenne. Nous pouvons émettre l'hypothèse que cet emplacement n'est pas le résultat d'un choix fortuit. Dans une première phase, nous pouvons considérer qu'il s'agissait de marquer l'espace national face à la Guinée, de montrer ce que la France peut réaliser dans un pays ami qui a choisi la voie capitaliste libérale. Dans une perspective à plus long terme, dans le cadre du rapprochement qui vient d'avoir lieu en mars 78 à Monrovia entre la Côte d'Ivoire et la Guinée, de la réconciliation entre Houphouët et Sékou Touré, de la future visite de Giscard à Conakry, la présence française à Borotou apparaît comme une pièce maîtresse de la politique franco-guinéenne. Les frontières ivoiro-guinéennes vont être ouvertes. Le Nord-Ouest va enfin être désenclavé, la route Man/Odienné et le développement des communications dans la région, la route de dégagement vers la mer par San Pedro, laissent présager de nouveaux contacts commerciaux entre Guinée et Côte d'Ivoire, rendant enfin possible l'exploitation et l'évacuation du fer du mont Nimba dont la plus grande partie du gisement se trouve en Guinée. Le fait que la France soit déjà implantée dans la région et ait pris à sa charge une bonne partie des nouvelles infrastructures permet de penser qu'elle a voulu se bien placer à proximité et à un endroit relais et pivot, du territoire de ses futurs amis, afin de profiter des échanges commerciaux qui ne manqueront pas de transiter, en provenance de la Guinée, comme en provenance de Côte d'Ivoire, dans les parages immédiats de Borotou qui sera alors la plus grande ville (25 000 habitants prévus) de la région.

---

(1) Francs CFA 1976.

On peut alors expliquer, sous toutes réserves, par la volonté d'un rapprochement franco-guinéen, le choix de prise en charge par la France de construction d'un complexe sucrier à Borotou.

Ce rapide tour des principaux aspects du programme sucrier ne permet pas d'apprécier les conséquences du programme (réalisation, exploitation) comme moteur de l'économie.

Est-ce qu'un complexe sucrier est un embryon économique suffisant pour assurer un développement régional autonome ? Nous allons étudier l'articulation du complexe au fonctionnement de l'économie régionale et l'effet moteur que l'on pourra observer.

La recherche des effets primaires induits, en particulier la recherche des conséquences de la répartition de l'investissement initial pose de gros problèmes sur lesquels nous allons insister.

## 2 - Problèmes rencontrés dans l'appréciation du programme

### - L'accès à l'information

Le problème rencontré le plus important est celui de l'accès à l'information.

Le programme sucrier présente pour les finances ivoiriennes des conséquences très lourdes. Les choix, essentiellement politiques, ne supportent pas l'analyse approfondie du financier. Les justifications sont difficiles à présenter. Enfin les diverses procédures qui ont contribué à la prise de décision sont obscures. Il semble que la volonté présidentielle ait été toute puissante, se situant en dehors des cadres "démocratiques" de prise de décision.

A cette situation, s'ajoutent les rivalités entre les Ministères (1) qui se voient déposséder par la Sodesucre des prérogatives qui devaient leur revenir : les Ministères de l'Agriculture et de l'Economie, des Finances et du Plan se sentent lésés. La commercialisation du sucre est confié au Ministère du Commerce. Les différentes fonctions relevant du programme sucrier ne sont pas bien assignées à des organes de pouvoir précis. La Sodesucre est fortement remise en cause dans ses structures, sa marge de manoeuvre est vague.

Enfin, les maîtres d'oeuvres, les réalisateurs des complexes, entrepreneurs privés, sont sous contrat avec Sodesucre et sous-traitent certaines tâches. On ne peut connaître avec précision que les données portées sur le contrat et les différents appels d'offre, le reste dépend du bon vouloir de sociétés qui n'ont aucun intérêt à ouvrir leurs comptes. Par contre une recommandation de Sodesucre permet beaucoup de facilités sur le terrain.

De nombreux calculs ont été entrepris par différents organismes. Les données sont souvent très différentes (variation de plus de 50 % selon les sources !).

---

(1) Le remaniement ministériel de Juillet 1977 n'a pas clarifié la situation et a fait éclater ou regrouper divers services. La dissolution du BNEDT, Bureau National d'Etudes, n'a pas aidé au recueil des données.

Plusieurs causes aux données contradictoires :

- causes politiques - secret - brouillage volontaire
- prise en compte, ou non, des coûts sociaux et des coûts de réalisation de certaines infrastructures dans le montant des investissements et les prix de revient (ex = coût des hôpitaux, des routes ...).
- actualisation et révision des projets
- sources d'information différentes. Points de vue différents de la part de l'Etat, de la Sodesucre, des maîtres d'oeuvres, des pouvoirs régionaux.

Les sources d'information dont nous disposons actuellement sont les suivants :

- documents financiers officiels : BSIE, loi-Programme (1)
- informations véhiculées par la Presse (peu utilisables en fonction de leur caractère de propagande).
- comité interministériel du sucre - Ministère du Plan.  
Référence à la note confidentielle sept. 77 "point et conséquences de la réalisation du programme sucrier". Diffusion très restreinte à ne pas citer.
- DATAR - Note du père FYOT 1975  
"Les conditions de réalisation des projets sucriers en Côte d'Ivoire"
- ADRA - maître d'oeuvre de BOROTOU  
Contrats passés avec SODESUCRE
- SODESUCRE  
Communication hypothétique de certaines informations - à négocier continuellement.
- IGT, BNEDT (2)  
Quelques études préliminaires sur l'implantation des complexes - Aspects humains et spatiaux principalement
- Ministère de l'Agriculture  
BETPA. Bureau d'études du Ministère. Relations tendues avec la Sodesucre.

---

(1) Documents du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, présentant les investissements publics.

(2) Institut de Géographie Tropical, Bureau National d'Etude et de Développement.

## - Le traitement des données financières

Le traitement des données financières, en particulier la recherche des effets primaires de l'investissement de réalisation du complexe de Borotou pose quelques difficultés.

L'investissement correspondant à la réalisation du complexe sucrier de Borotou (usine, équipements et aménagements agricoles, infrastructures et villages) se monte à 37 milliards francs courants 78. Dans ce chiffre n'est pas compris l'ensemble des aménagements incombant directement à l'Etat.

Les chiffres dont nous disposons proviennent des sources suivantes.

### 1 - BSIE - Loi Programme

Il est extrêmement délicat de recenser dans le BSIE et la Loi Programme, les investissements publics qui se rattachent ou non à l'implantation du complexe.

Il semble difficile, par exemple, de ne pas considérer que la réalisation de la route Man-Odienné ne participe pas de la même politique de désenclavement de l'Ouest que celle du complexe. Quelles sont les infrastructures supportées par la collectivité qui servent directement au complexe ?

### 2 - Le contrat ADRA/SODESUCRE

Il existe 3 contrats ADRA/SODESUCRE portant respectivement sur la réalisation, la gestion et la formation.

Plusieurs problèmes se posent. ADRA a recours à de nombreux sous-traitants, eux-mêmes faisant appel aux services d'autres sociétés.

Les prix des prestations ADRA doivent donc être compris avec une marge frais de gestion et bénéfice. Il importe de descendre la chaîne des sous-traitants et de recalculer le montant de leur contrat net des frais perçus par les intermédiaires.



Une fois connues les sociétés réceptrices, il faudra alors connaître leur structure de gestion (masse salariale, frais divers, matières consommées) pour apprécier ce qui a été distribué aux différents agents : (ménages, administrations, entreprises, extérieur) que l'on tachera de distinguer selon leur appartenance à la région, au pays. Il est délicat d'obtenir directement cette structure pour chaque réalisation (secret, comptabilité non tenue pour chaque maîtrise d'oeuvre)(1). Cependant pour peu que ces sociétés déposent leur bilan à la centrale des bilans ivoirienne et soient redevables de la législation ivoirienne, nous devrions obtenir des coefficients techniques qui permettraient une grossière approximation, ainsi que la composition et la provenance des capitaux de l'entreprise.

Pour justifier et permettre un relatif contrôle de la partie "clés en main" du contrat, l'ADRA a fourni à SODESUCRE un document analytique où chaque dépense engagée est consignée et répartie en part française/part locale.

C'est la Côte d'Ivoire qui a insisté pour que la distinction part locale/part française soit faite. Les factures en part locales sont bien sûr payables en F CFA, les factures en part française en FF. Si la part française n'est pas soumise dans les clauses du contrat à des révisions de prix, la part locale peut être réactualisée. Cette distinction part française/part ivoirienne correspond à l'origine du financement, exclusivement.

En fait, ce découpage analytique ne correspond pas aux dépenses effectivement effectuées, c'est à dire aux marchés effectivement passés avec les-sous-traitants, sociétés d'études ou entreprises locales ou étrangères. Une marge bénéficiaire ainsi que divers frais de gestion y est incluse et il est difficile de l'apprécier autrement qu'en ayant connaissance du montant des contrats sous-traités et ce, contrat par contrat. Cette marge incluse dans la part locale relève d'un procédé comptable impropre pour la perception de la masse monétaire versée localement. La marge en part locale va directement à l'ADRA donc devrait être considérée en part française. Enfin, cette répartition part française/part locale ne correspond qu'à des présupposés que l'ADRA porte sur la gestion des entreprises sous-traitantes. Il n'est pas évident que les entreprises signataires des sous-contrats procèdent à un découpage semblable dans les mêmes proportions. De plus, la parité Francs Français/Francs CFA doit permettre beaucoup de passage d'une part sur l'autre.

---

(1) Les ratios disponibles à la comptabilité nationale s'appliquent aux branches, toutes entreprises agglomérées.

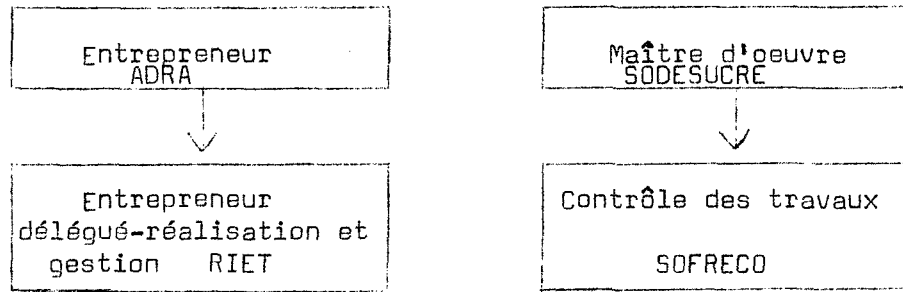
Enfin on peut faire remarquer que le fait qu'une entreprise soit enregistrée juridiquement comme ivoirienne ne permet pas d'affirmer que les capitaux redistribués par l'activité de l'entreprise aux actionnaires vont aux industriels ivoiriens. Nous essayerons de nous interroger sur les activités que l'on peut qualifier d'ivoiriennes.

### ORGANIGRAMME

Actuellement, nous disposons de la liste à peu près exhaustive de toutes les entreprises qui travaillent pour Sodesucre. Nous reproduisons dans les pages suivantes un organigramme simplifié donnant pour les 2 parties du contrat réalisation (1) (Clés en mains et maîtrise d'oeuvre), les principales entreprises concernées. Nous voulons ainsi montrer la complexité qu'il y a à vouloir calculer tous les effets économiques d'un investissement, dès lors qu'on ne se place dans le cadre théorique des appréciations de projets avant réalisation, mais bien dans un cadre réel. La recherche des conséquences de l'investissement, entreprise par entreprise, est extrêmement laborieuse.

---

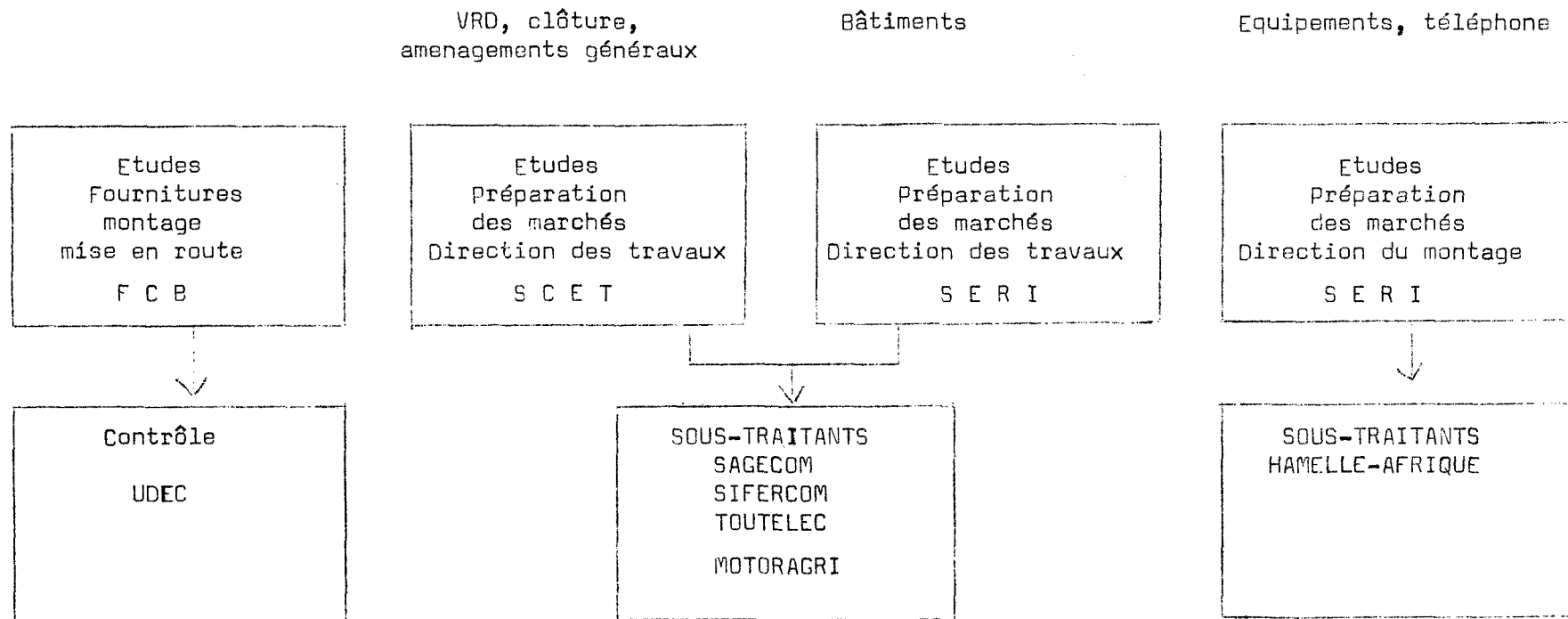
(1) Concernant donc 1 seul contrat sur 3, ne concernait pas l'exploitation.



A. CLES EN MAINS

1 - USINE

2 - ZONE INDUSTRIELLE



CLES EN MAINS

3 - IRRIGATION

Station de pompage

Etudes  
Préparation des marchés  
Direction des travaux  
  
SCET



SOUS-TRAITANTS  
SONITRA  
REEL  
Pompes GOURDIN

Réseau enterré  
matériel mobile

Etudes  
Préparation des marchés  
Direction des travaux  
  
GERSAR



SOUS-TRAITANTS  
SOCEA  
Pont à mousson  
IRRIFRANCE  
KULKER

Electricité  
moyenne tension

Etudes  
Préparation des marchés  
Direction des travaux  
  
SCET



SOUS-TRAITANTS  
  
Les électriciens  
ivoiriens

4 - LOGISTIQUE

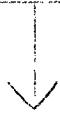
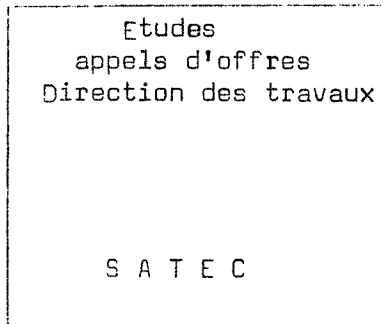
Transport de matériels  
d'origine française  
de FOB à rendu site  
  
CAI



Compagnies  
de transports et  
d'affrètement  
  
S I T P

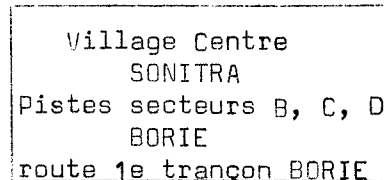
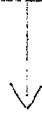
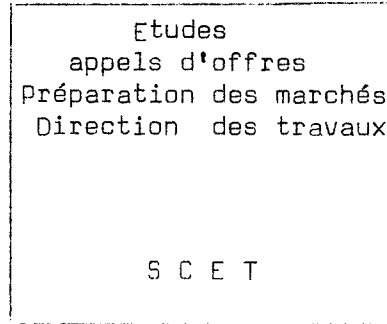
B. MAITRISE D'OEUVRE

1 - Amenagements agricoles

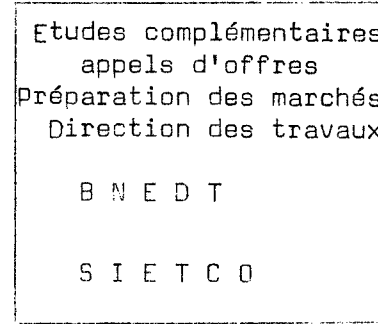


2 - Infrastructures et villages

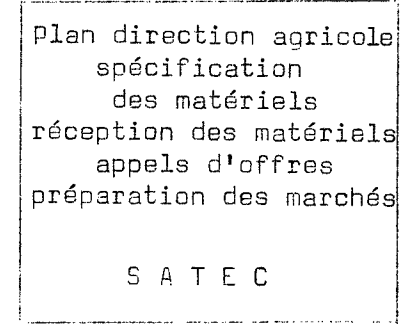
Pistes principales et secondaires



Habitat, route et port

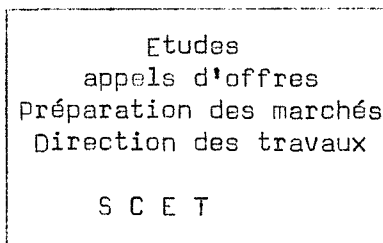


3 - Matériel agricole et de transport

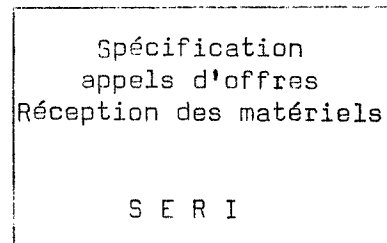


4 - Bâtiments administratifs et formation

Bâtiments



Matériels de bureau



A partir des comptes d'exploitation de ces entreprises et du tableau d'échanges industriels (1), nous espérons pouvoir recenser les agents de l'économie nationale concernés et mettre en évidence les "filières" qui apparaissent dans l'économie ivoirienne après ce type d'investissement.

Dans l'état actuel de nos travaux, nous ne pouvons pas encore donner de résultats définitifs sur les effets moteurs de la réalisation du complexe, ni de prévisions sur les effets de l'exploitation en période de croisière.

Parallèlement à l'analyse financière à travers les tableaux de la comptabilité nationale, nous menons une enquête sur le terrain destinée à observer les changements économiques et sociaux.

Le fait que Borotou soit une région très isolée est propre à favoriser des circuits économiques nouveaux mais il semble que l'effet moteur se produise à l'extérieur. Par exemple tout l'investissement financé sur part française ne quitte pas les frontières françaises : le système du crédit acheteur fait que l'exportateur est payé en France.

Il faudra noter scrupuleusement la création d'entreprises sur le site. Pour l'instant aucune entreprise structurée n'apparaît (une boulangerie industrielle est à l'étude), mais les petites boutiques commerçantes se multiplient, les activités de construction et de couture se développent.

---

(1) On trouve dans les comptes de la nation le TEI ivoirien. Malheureusement les produits ne sont pas toujours bien isolés et les données ne sont pas très fiables. De plus la sous-branche "sucre de canne" n'est pas exploitable telle quelle. Elle exprime surtout dans un premier temps la construction des complexes davantage que les effets d'entraînement dûs à l'exploitation.

Lors d'une mission sur le périmètre du site en mai 78, nous avons essayé d'apprécier quelques premières conséquences de l'implantation du complexe, en particulier les phénomènes sociaux concernant l'évolution des traditions villageoises en matière d'habitudes de culture et l'organisation de nouveaux pouvoirs, ainsi que les mouvements migratoires qui s'amorcent.

Les résultats ne sont que des ébauches, notre but étant de fixer des points de repère, de disposer de situation de référence afin de mieux suivre les changements et de dégager des tendances.

Ce type d'enquête sera systématiquement renouvelé.

### 3 - Evolution des cultures villageoises

La création du complexe sucrier va énormément modifier l'environnement humain. Le défrichement de plus de 7 000 hectares de terres, l'appel de main d'oeuvre, la création de nouveaux besoins et de nouveaux circuits de commercialisation, le développement des échanges monétaires vont fatalement influencer sur les habitudes villageoises, et en particulier sur le mode de production traditionnel.

La région de Borotou est constituée de petites exploitations agricoles familiales qui permettent d'assurer l'autosubsistance alimentaire des membres du village. Les surplus sont peu échangés, il n'y avait pas jusqu'à maintenant de marché dans les 3 villages compris dans la zone du complexe (Bountou, Morifingso, Dabala). C'est à Koro, le jeudi, que s'échangent quelques marchandises. Les grands marchés de la région sont assez éloignés mais constituent des grands axes de communication (Touba et Odienné le samedi, Waninon le dimanche, Booko le jeudi).

Les produits cultivés sont l'igname, le manioc, le riz, l'arachide, le maïs, un peu de patates. Les femmes cultivent à part les condiments pour les sauces : piments, oignons ... la seule limite à la disponibilité en terres réside dans le travail nécessaire au défrichement. Il est très difficile d'évaluer les superficies effectivement cultivées chaque année. Les paysans ne connaissent pas les superficies de leurs champs, pas plus qu'ils ne peuvent en évaluer les rendements. Cependant, dans une tentative de demande d'indemnisation auprès de la Sodesucre, afin de récupérer le préjudice de perte de terres au profit de la canne à sucre, les paysans ont été amenés à dresser un cadastre pour le ministère de l'agriculture.

Chaque village cultiverait environ 80 hectares. Les couvertures aériennes ne permettent pas une meilleure précision.

Il y avait en 1975, 57 contrats Soderiz sur les 3 villages et un encadreur résidait à Bountou. Le remaniement de la Soderiz, la reprise en main par la CIDT et l'occupation des terres par Sodesucre a conduit en 1978 à la disparition de tout contrat de culture encadrée de riz.



plusieurs explications pour ce phénomène : la CIOT du jour au lendemain demande aux paysans de payer comptant la totalité des moyens de production (semence, engrais ...) ce qui représente pour la mise en valeur d'un hectare de riz : 25 125 F CFA. Sur intervention du Ministre de l'Agriculture et devant l'ampleur des résiliations de contrats la somme à verser ne constitue plus qu'une avance de 20 %. Auparavant le paysan ne remboursait qu'à la récolte. Chaque paysan ne peut pas avancer 5 000 F. L'encadreur de Bountou n'étant plus sollicité a été nommé ailleurs. La Sodesucre ne s'est pas préoccupée du problème de façon conséquente. Les paysans s'estiment non informés de la situation des parcelles qui vont être défrichées. Ils ne veulent pas planter avec le risque de voir les tracteurs réduire la récolte à néant (ce qui ne s'est jamais produit), et d'autre part, ils désirent que l'entreprise chargée du défrichement MOTORAGRI, leur défriche quelques champs qu'ils cultiveraient. Les accords ne sont pas officiels et le calendrier des travaux étant plus ou moins respecté, ces paysans se trouvent dans une attitude d'attente et se perdent en négociations au coup par coup. A Dabala, les villageois ont ainsi ramassé pour Motogragri des tas de bois sur 30 ha, mais cela ne représente pas une grosse monnaie d'échange par rapport au prix de l'heure du bulldozer.

En mai, dans cette situation d'attente, seule le manioc a été planté. Le riz n'a pas été planté, il semble que la récolte pour cette année soit nulle. De plus on constate qu'une fois acquis le principe de l'utilisation du tracteur, il est difficile de retourner au type de culture traditionnel. Le tracteur du GVC (1) de Bountou étant en panne, une palabre opposant les paysans de Dabala au propriétaire du tracteur à Séguela, toutes les cultures auparavant mécanisées ont été arrêtées.

Le mécontentement est général, mais ne trouve pas à s'exprimer devant un interlocuteur. C'est Motoragri qui négocie pour ses propres intérêts, ADRA renvoie à Sodesucre qui se déclare incompétent, son rôle n'étant pas d'organiser les cultures villageoises. Quant aux sociétés de développement, n'étant pas contactées au niveau national, ni même régional, elles se désintéressent du problème.

---

(1) Groupement à Vocation de Coopérative.

#### 4 - Première enquête démographique

##### CONDITIONS DE L'ENQUETE.

L'usine de traitement de canne à sucre n'est pas encore en période de production, elle ne le sera qu'à la fin de l'année 78 pour la campagne 78/79.

Actuellement seulement un peu plus de 1 000 hectares de cannes sont plantés, les aménagements agricoles et les plantations terminés, la surface plantée dépassera 5 000 hectares.

Le complexe en période de croisière devrait employer 2 250 personnes<sup>\*\*</sup>. Le recrutement et la formation du personnel sont assurés, pour et en liaison avec Sodesucre, par ADRA, entrepreneur et gérant, selon les termes des contrats qui prévoient l'organisation d'une direction du personnel et la formation de l'ensemble du personnel.

Sur le périmètre sucrier on peut déjà dénombrer 2 500 travailleurs, mais ceux-ci dépendent pour la plupart des entreprises réalisant le complexe. Les conditions de travail de ces entreprises sont différentes de celles offertes par la Sodesucre, en particulier pour le type de salaire (industriel/agricole).

La direction du personnel est en phase d'organisation. Il n'existe pas encore de fichier du personnel mais des dossiers individuels, au contenu différent selon les catégories et en cours de constitution, donc plus ou moins homogènes.

Le recrutement Sodesucre se fait au rythme des besoins selon le planning de mise en culture et de montée en production du complexe sucrier.

Le travail présenté ici n'a pour d'autre but que d'offrir la photographie à un moment donné des caractéristiques du personnel Sodesucre à Boro-tou-Koro. Il sera renouvelé plusieurs fois au cours des trimestres suivants afin d'opérer un suivi fidèle de la population étudiée, afin éventuellement de définir les tendances à long terme, de mieux saisir les phénomènes migratoires et les aspects humains liés au passage de la sphère du travail traditionnel à la sphère du travail salarié moderne.

Ce travail s'inscrit dans un cadre de réflexion plus vaste sur la politique d'aménagement du territoire dans laquelle les projets de réalisation d'agro-industrie tiennent une grande place.

---

\* En fait, il est à prévoir que plus de 3 000 personnes seront embauchées.

Nous tenons à signaler le parfait accueil et la qualité de l'accès à l'information qui nous ont été réservés lors de l'enquête.

### EFFECTIFS SODESUCRE.

Ces données ont été recueillies sur l'ensemble des dossiers disponibles du 17 au 22 mai 1978. Nous pouvons prétendre avoir traité la totalité des dossiers. Quand un élément est manquant dans certains dossiers, les statistiques ne portent alors que sur les dossiers comportant cet élément. Le nombre de travailleurs pour lequel cet élément a été étudié est alors signalé.

Les dossiers du personnel expatrié n'ont pas été traités au 28 Juin, 7 expatriés étaient employés par le gérant et 7 par Sodesucre.

Le nombre total de travailleurs employés et travaillant actuellement pour Sodesucre sur le complexe sucrier de Borotou-Koro est de 598 réparti comme suit :

TABLEAU I :  
EFFECTIFS SODESUCRE - MAI 78.

SERVICES	:	Administratif	19
		Médical	6
		Garage	17
		Voirie	3
PLANTATION IRRIGATION :			
		Ouvriers agricoles 2e catégorie	428
		Ouvriers agricoles 3e catégorie	33
	"	" 4e catégorie	67
	"	" 5e catégorie	6
	"	" 6e et 7e catégories	3
		Ouvriers irrigation	14
		Maîtrise	<u>2</u>
			598

On considérera par hypothèse, comme personnel non qualifié, les ouvriers 2e et 3e catégorie ainsi que le personnel de la voirie. Les autres services requérant une qualification minimale de 4e catégorie. Le seuil de "qualification" est volontairement choisi très bas. Cette distinction se justifie par les résultats statistiques obtenus.

Les chiffres bruts se trouvent en annexe.

### 1. SEXE.

Pour les travaux agricoles en cours, seuls des hommes ont été embauchés. On ne compte que 3 femmes au service médical et à l'administration. L'embauche des femmes n'apparaît pas comme un problème : pas encore de travaux "spécifiques" comme à Ferké, pas encore de demande d'emplois spontanée de la part de femmes.

### 2. NATIONALITE.

La législation oblige à employer en priorité des ressortissants ivoiriens. Officiellement (les certificats de nationalité n'étant pas toujours joints et la déclaration de nationalité ivoirienne étant règle générale à l'embauche), le recrutement pour le complexe concerne 98 % d'ivoiriens.

On ne trouve que 2 étrangers dans le personnel non qualifié, soit un pourcentage de 0,4 % de non ivoiriens. Par contre dans les emplois plus qualifiés (à partir de la 4e catégorie), le pourcentage monte à 8 % ce qui témoigne de la difficulté à trouver du personnel qualifié.

On peut s'étonner de ne pas enregistrer un nombre significatif de guinéens, population proche géographiquement et ethniquement de la zone du complexe.

### 3. ORIGINE GEOGRAPHIQUE.

Ont été relevés dans les dossiers le lieu de naissance (presque toujours donné) et le lieu de provenance. Le lieu de provenance est saisi dans la mesure où les informations sont portées. Par ordre de choix décroissant on a retenu quand elles existaient :

- 1- l'adresse de l'ancien employeur
- 2- l'adresse de résidence déclarée
- 3- l'adresse de la personne à prévenir en cas d'urgence
- 4- en dernier lieu, le lieu de naissance est alors considéré comme lieu de provenance (20 % des cas).

Le lieu de provenance confronté au lieu de naissance permet d'affiner sensiblement la perception du mouvement migratoire en enregistrant les travailleurs déjà migrants et les travailleurs revenant dans leur département de naissance.

On entend ici par lieu d'origine, le lieu d'où s'est produite la migration. Ainsi un employé né à Touba, dont le dernier emploi était situé à Bouaké est comptabilisé comme venant de Bouaké (mouvement migratoire du Centre à l'Ouest) *et* comme travailleur pour lequel l'implantation du complexe a permis de trouver un emploi dans son département de naissance (Touba).

Les résultats sont donnés pour les deux groupes significatifs : personnel qualifié, personnel non qualifié.

TABLEAU II  
ORIGINE MIGRATOIRE DU PERSONNEL NON QUALIFIE

	en pourcentage*
TOUBA	45 %
MAN + BIANKOUMA	17 %
SEGUELA	11 %
DANANE	4 %
DALOA	4 %
BOUAKE	3 %
ABIDJAN	3 %
ODIENNE	2 %

.../...

---

\* Sur un échantillon significatif de 444 pour 464 dossiers traités.

.../...

KORHOGO	)	
GUIGLO	)	
DIMBOKRO	)	(avec moins de 2 % par ordre
BOUAFLE	)	décroissant).
GAGNOA	)	
FERKE	(	13 %
BOUNDIALI	)	
ABENGOUROU	)	
SASSANDRA	)	
DIVO	)	
AGBOVILLE	)	

---

 100 %

Le pourcentage des migrations à l'intérieur du département de Touba, pour le personnel non qualifié, et extrêmement important (45 %). Une approche plus fine (au niveau des villages et des sous-préfectures) fait apparaître l'importance des grands flux d'échanges interrégionaux traditionnels, structurés autour des grands marchés hebdomadaires : Touba, Booko, Waninou. Ces deux derniers étant pourtant excentrés du site. Le complexe sucrier de Borotou-Koro semble donc bien intégré dans un ensemble assez homogène que constitue la région de Touba; l'influence de ces grands marchés peut être en effet estimée comme plus significative, comme caractéristique de centre fournisseurs de main d'oeuvre, que la taille des villes environnantes ou la distance d'éloignement.

Si on considère les migrations de préfectures limitrophes : Man, Séguéla, Odienné, on atteint le pourcentage de 75 %. Le recrutement est essentiellement un recrutement local, on peut cependant s'étonner du faible apport du département d'Odienné (2 %).

En ajoutant les pourcentages des régions Ouest, Centre Ouest et Nord Ouest (telles que définies par le Plan 78-80), on trouve une population concernée à 87 %.

Les centres d'expatriation classiques (Bouaké, Abidjan) représentent un apport de 6 %, pourcentage semblable à celui des travailleurs rentrant sur leur lieu de naissance. On peut donc sans trop se hasarder, avancer que ce sont à plus de 90 % les natifs des régions Ouest et Centre-Ouest qui sont touchés par le recrutement du complexe sucrier.

Seuls 2 % de travailleurs sont recensés comme étant "déjà migrants" (ils sont nés et travaillaient dans un autre département que Touba) les grands courants ivoiriens de migrations, en particulier en provenance de Haute Volta, ne se sont pas encore mis en place.

TABLEAU III  
ORIGINE MIGRATOIRE DU PERSONNEL QUALIFIE

	en pourcentage *	
ABIDJAN	28 %	
TOUBA	14 %	
MAN + BIANKOUMA	14 %	
BOUAKE	12 %	
DALOA	5 %	
ETRANGER	5 %	
KATIOLA	3 %	
DANANE	3 %	
FERKE )	18 %	
SASSANDRA )	avec moins de 3 %, par ordre décroissant.	
GUIGLO )		
SEGUELA )		
DIMBOKRO (		
GAGNOA )		
BOUAFLE )		
ODIENNE )		
DIVO )		
		100 %

\* Sur un échantillon significatif de 132 pour 134 dossiers traités.

La provenance du personnel qualifié est très différente. Les grandes agglomérations urbaines où se trouvent les établissements d'enseignement supérieur et les centres industriels et commerciaux sont les gros fournisseurs de main d'oeuvre. Abidjan procure 28 % des migrants et l'ensemble des 3 grands centres Abidjan-Bouaké-Man en procure 54 %; pourcentages qui augmentent avec le degré de qualification.

Le département de Touba n'offre que 14 % des employés, avec les départements limitrophes, on atteint 29 % et considérant les régions Ouest, Nord-Ouest, Centre-Ouest : 42 %. Ces pourcentages témoignent surtout de l'absence de centres industriels dans la région.

Par contre la migration "retour au pays" concerne 10 % de la population qualifiée et porte donc à plus de la moitié les travailleurs originaires de la grande région (O; N.O; C.O.) qui ont trouvé une place dans le recrutement pour le complexe.

TABLEAU IV  
POPULATION LOCALE CONCERNEE PAR LE RECRUTEMENT DU COMPLEXE

(en pourcentage <sup>¶</sup>)

ORIGINE DES EMPLOYES	NON QUALIFIES	QUALIFIES
TOUBA	45 %	14 %
TOUBA-MAN-SEGUELA-ODIENNE	75 %	29 %
REGIONS OUEST-NORD OUEST-CENTRE OUEST (1)	87 %	42 %
MIGRANTS DE RETOUR (2)	6 %	10 %
NATIFS DES REGIONS OUEST-NORD OUEST-CENTRE OUEST (1) + (2)	93 %	52 %

¶ Sur un échantillon significatif de 444 pour 464 employés non qualifiés et de 132 sur 134 employés qualifiés.



#### 4. ANCIEN EMPLOI.

Sur l'ensemble des ouvriers 2e catégorie, on ne trouve trace d'un ancien emploi (adresse de l'ouvrier employeur, déclaration d'une profession autre qu'agriculteur, certificat de travail) que dans 7 % des cas. Sur ces 7 %, la moitié des ouvriers travaillaient déjà sur le site, embauchés par l'IRAT ou par les entreprises de Bâtiment et Travaux Publics réalisant le complexe. La réorganisation des sociétés d'Etat d'encadrement agricole de la région (Soderiz, Sodefel, Sodepra) a fourni 25 % de la main d'oeuvre. 80 % des gens ayant déjà travaillé, étaient employés dans les départements limitrophes et de Touba.

Bien sûr, ces chiffres ne sont pas très fiables à cause de la faiblesse de l'échantillon et des omissions dans les dossiers, cependant, au vu du type d'ancien emploi, des cartes d'identité où la profession agriculteur est portée et surtout de l'âge, ainsi que du processus qui conduit dans les villages à envoyer travailler les membres d'une unité familiale, on peut affirmer que dans plus de 80 % des cas pour le personnel non qualifié, il s'agit d'un premier emploi. On note par ailleurs que dans les villages avoisinants, les travaux agricoles traditionnels ne sont pas affectés quant à leurs besoins en main d'oeuvre. Un villageois faisant partie de l'équipe Sodesucre du matin, travaillera naturellement sur les champs de ses aînés l'après-midi. La quantité de travail utile fournie semble équivalente à ce qu'elle pouvait être avant l'accession à un travail salarié.

#### 5. L'AGE.

Le personnel est très jeune. La date de naissance moyenne pour le personnel non qualifié est 1953, soit un âge moyen de 25 ans. La répartition en classe d'âge est la suivante pour un échantillon de 451 personnes

moins de 21 ans	22 %
entre 21 et 25 ans	37 %
entre 26 et 30 ans	22 %
entre 31 et 35 ans	9 %
plus de 35 ans	10 %

soit 81 % de moins de 31 ans.

Le personnel qualifié est normalement plus âgé. L'âge moyen est de 30 ans pour un échantillon de 126 personnes.

#### 6. NOMBRE DE PERSONNES A CHARGE.

On trouve très peu de personnes à charge. L'âge est évidemment un facteur explicatif déterminant, mais il faudrait introduire d'autres biais : mariages coutumiers non reconnus, femmes et enfants restés au village non déclarés.

49 % des ouvriers non qualifiés se déclarent célibataires. La moyenne des personnes à charge n'atteint pas 1 pour un échantillon de 441 travailleurs. Le personnel qualifié à la charge moyenne de 2 personnes (1 femme et un enfant) pour un échantillon de 126 travailleurs.

#### 7. LES ARRETS DE TRAVAIL.

183 dossiers sont en cours de règlement. Ils ne correspondent plus à des personnes actuellement salariées par Sodesucre. Il s'agit des abandons de travail, des démissions, des renvois. Ces dossiers ne font pas partie des 598 dossiers étudiés. C'est donc, à l'heure présente, 781 personnes qui ont été embauchées par Sodesucre depuis le début du recrutement.

Ces dossiers sont à 93 % des dossiers concernant le personnel non qualifié.

Le pourcentage de départs représente plus de 23 % de la population recrutée et 28 % de la population non qualifiée.

Il est difficile de connaître les causes, cependant grâce au contenu des dossiers, on peut procéder à la répartition suivante :

- licenciements lors de la période d'essai	=	3 %
- licenciements disciplinaires	=	1,5 %
- maladie, accident	=	0,5 %
- démissions formelles	=	20 %

dont 20 % dans les 15 jours suivant l'embauche

75 % dans les 6 mois

5 % après les 6 mois

- non reprise du travail après mise à pied sans solde 20 %
- abandon de travail non officiel 55 %

Les démissions "formelles", c'est à dire dépendantes de la structure administrative concernent les dossiers comportant l'une ou l'autre des données suivantes :

- lettre de démission
- date exacte de la démission
- lettre de demande de départ en congé
- demande de certificat de travail.

L'abandon de travail non formulé ne comporte aucune de ces indications.

Les raisons des départs sont diverses, on note que 55 % des travailleurs ne se sentent pas obligés de les fournir. Après plusieurs interviews on peut retenir quelques constantes motivant le départ sans pour autant en apprécier leur poids :

- travail jugé trop dur
- mauvaises conditions de travail, en particulier de logement
- gain d'un premier salaire jugé suffisant pour justifier l'arrêt de travail.

### CONCLUSIONS

Il est difficile, alors que la fonction personnel est en cours d'organisation et que le recrutement effectif ne représente que le cinquième de ce qu'il sera en nombre, de tirer des conclusions définitives.

Cependant un bilan peut d'ores et déjà être fait et quelques réflexions menées.

Le complexe sucrier semble bien intégré à la région de Touba. Les flux traditionnels interrégionaux ont désormais un nouveau pôle d'attraction, le phénomène de migration à partir des gros marchés en témoigne. Nous envisageons prochainement une étude sur les circuits de commercialisation et sur le trafic routier afin de mieux cerner l'importance et le rôle de ce nouveau pôle dans l'économie régionale.

La faible présence de guinéens et de voltaïques, le très fort pourcentage de gens de la région, montrent que le marché de la main d'oeuvre locale n'est pas encore saturé, mais également que les grands courants de migration ne sont pas amorcés. Seule la population locale est encore concernée. On ne peut que se féliciter de l'embauche massive de gens de la région en faisant l'hypothèse qu'elle freine l'exode rural; de fait le mouvement de retour au pays est loin d'être négligeable (6 % pour la main d'oeuvre non qualifiée, 10 % pour la main d'oeuvre qualifiée). Cependant, s'il s'agit bien de création d'emplois nouveaux, dans 80 % des cas au moins il s'agit de jeunes agriculteurs quittant leur village pour un travail salarié moderne, c'est à dire une main d'oeuvre abondante, instable, jeune, sans qualification, sans habitude des contraintes du salariat. Déjà le grand nombre d'abandon de travail enregistré fait apparaître la perspective d'un turn over important. Le problème de la disponibilité en main d'oeuvre ne semble pas très aigu au niveau de la main d'oeuvre non qualifiée. Par contre, il semble déterminant de prendre les mesures nécessaires pour la former et la retenir. Les mouvements vers le complexe sont forts et semblent bien structurés, mais une mauvaise publicité pourrait les tarir vite, d'autant plus que ces mouvements suivent les règles traditionnelles des mouvements villageois.

Par contre on peut être optimiste quant au retour des jeunes, qualifiés ou non, sur leur lieu de naissance si les conditions de vie leur semblent satisfaisantes sur le site. Enfin, à la fin du chantier on peut avoir bon espoir de voir les employés des entreprises de Bâtiments et Travaux Publics, comme c'est déjà le cas, accepter un emploi à Sodesucre. Le mouvement est déjà amorcé, les différences entre salaires industriels et salaires agricoles pourraient être réduits si on considérait d'emblée ces travailleurs comme ayant acquis un minimum de qualification.

Si l'enquête a fait apparaître que les gens ne se déplacent pas avec une grande famille, on doit néanmoins signaler le gonflement des villages : Bountou passe de 300 à 2.500 habitants, Morifingso de 300 à 2 000... Il est cependant encore trop tôt pour confirmer ou infirmer le ratio retenu travailleur/population induite de 1 pour 6.

## 5. Conclusion

Il est encore trop tôt pour se prononcer définitivement sur l'impact du programme sucrier. Si les conséquences sur les finances publiques sont dès à présent désastreuses, ce n'est pas suffisant pour condamner une politique qui vise à l'industrialisation régionale à partir des ressources nationales dans un but d'intégration économique.

Les "grands projets" n'ont pas à être rentables, leur ambition est ailleurs. Peut-être en retraçant les mécanismes engendrés par la réalisation du programme sucrier, pourrions-nous définir quelques tendances à soutenir ou à faire disparaître par une politique économique et sociale appropriée, afin que la réalisation du programme contribue au développement économique théoriquement souhaitable par les "experts".

Sans avoir cette prétention, nous continuerons à rechercher dans l'économie nationale, comme sur le terrain, les repercussions du programme sucrier.

Nous en attendons une meilleure définition des filières et circuits économiques, mais également une meilleure compréhension de l'organisation économique spatiale due à la circulation du capital dans l'espace national, ainsi qu'une meilleure compréhension des phénomènes liés au passage des travailleurs d'un mode de production à l'autre.

IV. PERSPECTIVES DE RECHERCHE

## 1 - Perspectives de recherche

S'il est trop tôt pour tirer un premier bilan, les perspectives de recherche qui s'offrent à nous sont vastes.

Nous n'avons pas abandonné l'étude des incitations possibles à l'installation en région en direction des industriels privés. Nous continuons à rechercher dans l'actualité des exemples concernant la décentralisation des entreprises privées. En ce moment nous essayons d'analyser pourquoi la plupart des entreprises de San Pedro ferment ou se replient sur Abidjan. La plus grosse entreprise de bois, la SCAF, ferme ses usines de Grand Béréby pour agrandir son usine de Bassam dans la périphérie d'Abidjan.

Le suivi des usines textiles décentralisées occupera également notre attention.

Le programme sucrier n'en est qu'aux débuts de sa réalisation. Nous comptons faire un suivi sur quelques années.

Un 3e type d'aménagement économique spatial qui se rattache à notre étude, est le projet des domaines industriels.

Afin de promouvoir l'artisanat et les petites et moyennes entreprises, l'Etat entend couvrir la Côte d'Ivoire de domaines industriels. Nous nous efforcerons d'en analyser les conséquences sur l'artisanat traditionnel, les nouveaux modes de production qui en découleront et l'organisation d'une bourgeoisie ivoirienne entrepreneur et régionale par la volonté de l'Etat.

Les données que nous voulons recueillir par ces études devraient nous permettre de reprendre, de manière plus scientifique et mieux documentée, les hypothèses que nous avons avancées dans la première partie de ce rapport.

## 2 - Situation de la recherche dans les programmes définis par le comité technique d'économie

Nous faisons ici référence au compte rendu de la 33<sup>e</sup> réunion plénière du comité technique d'économie démographique du 13 mars 1978.

Nous tenons, car nous croyons que cette démarche a sa place dans un rapport d'élève, à préciser, voire à défendre, l'orientation de notre recherche face aux "directives" du Comité Technique.

A première vue en effet, le thème "aspects spatiaux de l'industrialisation" est parfaitement à contre courant des tendances de la section : L'axe de recherche "croissance et espace" tombe dans les oubliettes au profit de l'économie rurale.

Rappelons que notre travail se propose d'étudier les relations dynamiques entre l'espace, l'accumulation du capital et l'évolution des modes de production, et le rôle de l'Etat, en s'appuyant sur l'observation des transformations et organisations économiques engendrées par des actions volontaires de développement régional.

Plus modestement, nous travaillons à l'heure actuelle sur les modifications économiques résultant de l'implantation d'un complexe sucrier aussi bien dans le milieu rural environnant le complexe, que dans ses répercussions sur l'économie nationale. Ces deux aspects nous semblent liés et l'opposition micro-économie/macro économie ne paraît pas pertinente. En effet, les actions de développement régional prétendent mettre le territoire en valeur, en particulier, bien sûr, dans les espaces où elles se déroulent. Dans cette optique seule l'observation sur le terrain des mécanismes locaux amorcés permet d'apprécier les conséquences, le type de développement qui s'organise. Mais, une action de développement régional relève d'une certaine idéologie de la croissance, du devoir de l'Etat, du système économique choisi et elle appartient donc à la nation entière. Comment l'Etat organise dans l'espace national la circulation du capital et son accumulation ? Une injection monétaire destinée à amorcer une accumulation de capital dans une région défavorisée, se répercute sur toute l'économie, aussi bien sur les finances publiques que sur les contraintes et choix d'un type de développement.



On ne peut apprécier les transformations rurales causées volontairement par la puissance étatique sans les analyser en corrélation avec les conséquences nationales de l'expression de cette puissance.

Nous rejoignons ici les critiques faites par le Comité Technique à la planification régionale. La région n'est pas un centre de décision. C'est pourquoi nous voulons étudier les transformations régionales dans leur articulation avec les transformations nationales.

Nous allons nous heurter, pour l'observation sur le terrain, aux problèmes du choix, de l'élaboration des techniques d'évaluation de changement, et nous retrouver ainsi proche du thème prioritaire : Evaluation des transformations du milieu rural. Par contre, nous ne nourrissons aucune illusion : ce travail n'aura pas comme finalité la prise de décision, il s'agira plutôt d'un compte rendu de la réalité après décision, peut être utilisable dans un processus de décision portant sur des actions différentes à venir.

Parallèlement, nous nous rattachons également au thème de recherches macro-économiques. L'accumulation du capital sera étudiée sous son aspect évolution dans l'espace des modes de production ; la croissance industrielle sous son aspect industrialisation, ce qui ne sous-tend pas forcément la croissance mais une option de développement, enfin le rôle de l'Etat sera au centre de la réflexion comme organisateur, ou plus exactement comme révélateur des systèmes relationnels économiques et sociaux qui se mettent en place en Côte d'Ivoire.

Ce qui précède n'a pas pour but de "justifier" une recherche en la faisant rentrer de force dans des cadres préétablis. La démarche serait plutôt inverse et conduirait à élargir les cadres de recherche, en refusant d'opérer un clivage entre recueil des données, et traitements de ces données dans un ensemble de réflexion plus vaste.

Il semble en effet que la reformulation des thèmes par le Comité Technique, si elle essaye de cerner les problèmes en évitant autant que possible les thèmes "forre-tout", conduit à introduire par son effort de stricte définition à une hiérarchisation de la recherche. On ne peut séparer sans dommage la collecte des données et l'élaboration des méthodes d'observation d'avec la réflexion plus théorique qui se place dans le contexte des relations internationales, le processus qui a conduit à la formation des données. On ne peut recueillir des données sans hypothèses larges, de même qu'il est difficile de raisonner sur le plan macro-économique sans une connaissance fine des changements économiques et sociaux sur petite échelle.

## V. ANNEXES

Septembre 1977

QUESTIONNAIRE : INDUSTRIES HORS ABIDJAN -- BOUAKE

I - IDENTIFICATION

- 1 - RAISON SOCIALE :
- 2 - ACTIVITE PRINCIPALE :
- 3 - FORME JURIDIQUE : E.I/S.A.R.L./S.A./
- 4 - ANNEE D'INSTALLATION A BOUAKE :
- 5 - ADRESSE ETABLISSEMENT :  
B.P. :  
Tél. :
- 6 - ADRESSE SIEGE SOCIAL OU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :  
B.P. :  
Tél. :
- 7 - CHIFFRE D'AFFAIRES :
- 8 - NOMBRE TOTAL D'EMPLOIS
- 9 - NATURE ET PROVENANCE DES PRINCIPALES MATIERES PREMIERES  
UTILISEES :
- 10 - MARCHES DE DESTINATION DES PRODUITS FINIS :

## II - HISTORIQUE ET RAISONS DE L'IMPLANTATION A BOUAKE

1 - Pouvez-vous définir quelles ont été les raisons de l'implantation de l'entreprise à Bouaké ? (proximité des matières premières, proximité du marché, stratégie globale sur la Côte d'Ivoire, avantages offerts par la ville, par l'Etat, volonté de l'entrepreneur etc...)

2 - Ces raisons sont-elles toujours d'actualité ?

3 - Quels sont les nouveaux éléments qui, à posteriori, confirment le bien fondé du choix de l'implantation, ou au contraire le rendent caduque ?

4 - Quel serait maintenant le meilleur choix de localisation ?

5 - Pourquoi ?

III - SURCOUTS ET AVANTAGES FINANCIERS ENGENDRES PAR LA LOCALISATION  
DE L'ENTREPRISE A BOUAKE

1 - Quels sont, à votre avis, les postes de votre bilan et de votre compte d'exploitation qui accusent votre situation géographique ?

2 - Pouvez-vous évaluer approximativement les surcoûts, ou avantages, par poste ? (en valeur, en pourcentage).

#### IV - PROBLEMES NON REPERCUTES DANS LA COMPTABILITE

1 - Quels sont les problèmes (ou avantages), non répercutés directement dans votre comptabilité, que vous avez rencontrés lors de votre installation et dans le fonctionnement de l'entreprise, et que selon vous, vous n'auriez pas rencontrés à Abidjan ?

2 - Pouvez-vous apprécier ce manque (ou plus) à gagner ? (en F. CFA, en quantité de production, en temps , en qualité ...)

#### V - MESURES D'AIDE A LA DECENTRALISATION

1 - De nouvelles mesures visant à favoriser la décentralisation industrielle sont à l'étude. Quelles sont celles que vous attendez et jugez de l'ordre du strict minimum ?

2 - Voici une liste-projet de ces mesures. Dans le but minimal de combler au moins le handicap d'une implantation industrielle hors Abidjan, quelles sont, à votre avis, les mesures qui peuvent être efficaces, éventuellement à partir de quel seuil ? A combien estimez-vous <sup>pour</sup> votre entreprise la compensation financière correspondant à ces mesures ?

PROPOSITIONS	SEUIL EFFICACE	AVANTAGES CHIFFRES
1 - Exonération d'impôts sur le bénéfice pour les entreprises nouvelles s'implantant à Bouaké. (actuellement 5 ans pour toute la Côte d'Ivoire)		
3 - Exonération des droits d'entrée sur matériel et matières premières (proportionnelle aux coûts supplémentaires de transport)		
) - Primes à l'exportation (proportionnelle aux coûts supplémentaires de transport)		
) - Déduction des bénéfices réinvestis du total imposable (actuellement 50% sur les 4 dernières années)		
) - Impôts sur salaire suppression de la part du BSI : 2 %		
) - Modification des droits aux remboursements du FNI pour investir en entreprise (actuellement : Abidjan coefficient 3, montant minimum 15 millions ; hors Abidjan : coefficient 2, montant minimum 10 millions)		
) - Tarifs Eau et Electricité préférentiels (indexés sur Abidjan)		
) - Prime au nombre d'emplois africains créés en région		
) - Prise en charge par l'Etat de la formation permanente		
) - Création d'un organisme assurant l'approvisionnement régulier en matières premières et matériel -modalités à définir-		

PROPOSITIONS

SEUIL  
EFFICACE

AVANTAGES  
CHIFFRES

K -- Création d'une "Banque Régionale  
de développement" offrant des prêts  
préférentiels

- Suggestions que vous pouvez faire :



IV - BLOCAGES A LA DECENTRALISATION

- 1 - Quels sont, selon vous, les freins à la décentralisation ?
  
- 2 - Pensez-vous que le facteur économique soit déterminant ?
  
- 3 - Quel est, selon vous, le type même du faux argument contre l'implantation en région ?
  
- 4 - Dans quelle direction l'action de l'Etat devrait-elle s'exercer pour convaincre les industriels de s'installer en région, voire de quitter Abidjan ?

ANNEXE - II

LA FOURNITURE D'EAU A BOUAKE  
LE COUT DE LA SECHERESSE POUR LES INDUSTRIELS DE BOUAKE

La région de Bouaké a connu une très grande période de sécheresse en Janvier/Août 1977 - l'activité de nombreuses entreprises de la ville s'en est ressentie.

La SODECI à Bouaké ne fournit que de l'eau potable et non pas d'eau industrielle. Les E.R.G. ont leur propre station de pompage qui leur fournit de l'eau brute, de l'eau flocculée, de l'eau potable. Cette eau, investissements compris, leur revient à 30 F/m<sup>3</sup>.

Les prix des services SODECI sont ainsi facturés aux industriels pour une consommation annuelle.

I	-	Tranche industrielle	18 000	à	500 000 m <sup>3</sup>	=	101,50 F/m <sup>3</sup>	
II	-	"	"	500 000	à	1 200 000 m <sup>3</sup>	=	60,00 F/m <sup>3</sup>
III	-	"	"	+	de 1 200 000 m <sup>3</sup>	=	45,00 F/m <sup>3</sup>	

Ces prix de fourniture sont les mêmes qu'à Abidjan depuis 1974.

Dès 1979, il est prévu qu'un branchement au lac de Kossou rende impossible tout nouveau manque d'eau pour couvrir les besoins de Bouaké.

Devant la sécheresse les industriels ont pris les mesures nécessaires, généralement : aller chercher l'eau par camions citernes. Les brasseries, les industries du textile et l'huilerie ont été les plus touchées étant grosses consommatrices d'eau. Socitas chiffre sa baisse de chiffre d'affaires à 20 %, les ERG, compte tenu de leurs investissements supplémentaires ont supporté un coût-sécheresse égal à 5 % de leur C.A. Enfin, les brasseries ont fait venir leurs produits d'Abidjan et ont développé leur fonction commerciale au détriment de leur fonction production.

La sécheresse s'est répercutée sur divers postes :

- baisse d'activité
- baisse du C.A.
- baisse du bénéfice
- supplément d'investissements
- supplément du prix de revient de l'eau
- supplément de stockage de matières premières
- rupture de stocks de produits finis
- frais financiers divers.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir réuni ici un échantillon représentatif susceptible de rendre compte exactement du coût de la sécheresse pour les industriels de Bouaké. Nous nous contentons de donner quelques données brutes, non homogènes, recueillies.

Nous ne pensons pas nous avancer beaucoup en émettant l'hypothèse que la sécheresse a coûté à l'ensemble des activités industrielles de Bouaké un manque à gagner qui se traduirait par une baisse d'activité de l'ordre de 10 % du chiffre d'affaires global industriel de la région, entreprises agro-industrielles non comprises.

	TRITURAF	SOCITAS	SOLIBRA	SBB	FIBAKO GROUPE	SITAB	SABM	ERG
Baisse activité		300 M̄ de produits stockés	Baisse de la production recours à la maison-mère	1 jour				
Baisse Chiffre d'Affaires		700 M̄						
Prix de revient de l'eau F/m3	1 200 (?)							60
Moyens utilisés	Camions citernes		Recours à la fonction commerciale	Réserve d'eau personnelle se remplissant automatiquement la nuit				Camions citernes propre station de pompage
Investissements nécessaires								300 M̄ propre barrage
Coût supplémentaire	70 M̄	100 M̄ dont 40 de frais financiers sur stocks			- pas souffert -			150 M̄
Consommation mensuelle	11 000 M3							
Perte de chiffre d'affaires		2,5 M̄		1,5 M̄				9 M̄
Perte de bénéfice		100 M̄						610 M̄

- M̄ = million  
- M̄ = milliard

TABLE DES MATIERES

	Page
I - PRESENTATION	
1 - <u>AFFECTATION</u> .....	1
2 - <u>PRESENTATION DU RAPPORT</u> .....	2
3 - <u>LES LIMITES DE L'ECONOMIE REGIONALE</u> .....	8
4 - <u>REFLEXIONS SUR LES DIFFERENCIATIONS SPATIALES</u> .....	10
A - LE CAPITALISME ET L'ESPACE .....	10
B - LES RELATIONS CENTRE/PERIPHERIE .....	11
C - LA DECENTRALISATION DE LA PRODUCTION .....	15
D - QUELQUES CARACTERISTIQUES DE L'INDUSTRIE IVOIRIENNE .....	17
E - L'ESPACE EN COTE D'IVOIRE .....	20
F - REMARQUES SUR LE DEVELOPPEMENT SPATIAL EN COTE D'IVOIRE .....	27
G - LA POLITIQUE DE DECENTRALISATION .....	30
II - LE CONTROLE SPATIAL DES INVESTISSEMENTS PRIVES .....	32
1 - <u>ENQUETE AUPRES DES INDUSTRIELS DE BOUAKE</u> .....	35
A - LES CONDITIONS DE CREATION D'ENTREPRISE A BOUAKE...	35
- Dates des créations et des principaux amenagements .....	35
- Les raisons de l'implantation .....	37
B - APPRECIATION DU HANDICAP FINANCIER DIRECT LIE A UNE DECENTRALISATION INDUSTRIELLE SUR BOUAKE .....	40
- Les postes du compte d'exploitation .....	42
- Problèmes divers .....	51
- Possibilités de subventions compensatrices ...	53
2 - <u>LE COUT D'URBANISATION D'ABIDJAN</u> .....	56
3 - <u>L'IMPASSE DE LA LOGIQUE DU CODE DES INVESTISSEMENTS</u> .....	60

10-32

	Page
III - L'INDUSTRIALISATION REGIONALE VOLONTARISTE : LE PROGRAMME SUCRIER.	65
1 - <u>PRESENTATION DU PROGRAMME SUCRIER : LES CRITERES DE LA DECISION PUBLIQUE</u> .....	69
- Une action de développement décisive .....	71
- La satisfaction des besoins intérieurs .....	74
- Les possibilités d'exportation .....	74
- La diversification des productions agricoles ..	75
- La valorisation des richesses nationales .....	76
- Les équilibres nouveaux .....	77
- Une politique d'aménagement du territoire .....	77
2 - <u>PROBLEMES RENCONTRES DANS L'APPRECIATION DU PROGRAMME</u> .....	83
- L'accès à l'information .....	83
- Le traitement des données financières .....	87
- Organigramme .....	88
3 - <u>EVOLUTION DES CULTURES VILLAGEOISES</u> .....	93
4 - <u>PREMIERE ENQUETE DEMOGRAPHIQUE</u> .....	95
5 - <u>CONCLUSION</u> .....	106
IV - PERSPECTIVES DE RECHERCHE .....	107
1 - <u>PERSPECTIVES DE RECHERCHE</u> .....	108
2 - <u>SITUATION DE LA RECHERCHE DANS LES PROGRAMMES DEFINIS PAR LE COMITE TECHNIQUE D'ECONOMIE</u> .....	109
V - ANNEXES .....	111
I QUESTIONNAIRE .....	112
II LA FOURNITURE D'EAU A BOUAKE .....	119

69-83

## TABLEAUX ET CARTES

- CLES DE REPARTITION DE LA POPULATION SAVANE/FORET ; URBAIN/RURAL ...	22
- REVENUS MONETAIRES AGRICOLES, PAR TETE, PAR REGION .....	24
- INDICE D'INDUSTRIALISATION PAR DEPARTEMENT .....	26
- MOUVEMENTS DES MARCHANDISES VERS ET A PARTIR DE BOUAKE .....	43
- LE POSTE TRANSPORT DES ENTREPRISES DE BOUAKE .....	45-46
- LES CHARGES DES ENTREPRISES DE BOUAKE .....	48
- LES COUTS DIFFERENTIELS D'URBANISATION D'ABIDJAN .....	58
- CARTE DE SITUATION DES COMPLEXES SUCRIERS .....	73